

CONCOURS INTERNE DE BIBLIOTHÉCAIRE TERRITORIAL

SESSION 2026

ÉPREUVE DE NOTE

ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ :

Rédaction d'une note de synthèse, établie à partir d'un dossier portant au choix du candidat :

- soit sur les lettres et les sciences humaines et sociales
- soit sur les sciences exactes et naturelles et les techniques
- soit sur les sciences juridiques, politiques ou économiques

Durée : 3 heures
Coefficient : 2

SCIENCES JURIDIQUES, POLITIQUES OU ECONOMIQUES

À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET :

- ♦ Vous ne devez faire apparaître aucun signe distinctif dans votre copie, ni votre nom ou un nom fictif, ni initiales, ni votre numéro de convocation, ni le nom de votre collectivité employeur, de la commune où vous résidez ou du lieu de la salle d'examen où vous composez, ni nom de collectivité fictif non indiqué dans le sujet, ni signature ou paraphe.
- ♦ Sauf consignes particulières figurant dans le sujet, vous devez impérativement utiliser une seule et même couleur non effaçable pour écrire et/ou souligner. Seule l'encre noire ou l'encre bleue est autorisée. L'utilisation de plus d'une couleur, d'une couleur non autorisée, d'un surligneur pourra être considérée comme un signe distinctif.
- ♦ Le non-respect des règles ci-dessus peut entraîner l'annulation de la copie par le jury.
- ♦ Les feuilles de brouillon ne seront en aucun cas prises en compte.

Ce sujet comprend 34 pages.

Il appartient au candidat de vérifier que le document comprend le nombre de pages indiqué.

S'il est incomplet, en avertir le surveillant.

Vous êtes bibliothécaire territorial, en poste à la médiathèque de Cultureville.

Dans le cadre d'une conférence-débat programmée à la médiathèque que vous devez animer, votre directrice vous demande de rédiger à son attention, exclusivement à l'aide des documents joints, une note sur les inégalités.

Liste des documents :

- Document 1 :** « Egalité des chances, mythe ou réalité ? » - Rapport annuel sur l'état de la France 2025 - *L'essentiel de l'avis, CESE* - Octobre 2025 - 4 pages
- Document 2 :** « Tous inégaux, tous singuliers : introduction » (extrait) - F. Dubet - *Tous inégaux, tous singuliers : repenser la solidarité* - Mars 2022 - 3 pages
- Document 3 :** « Un rapport du G20 s'inquiète du fossé des inégalités dans le monde et appelle à des réformes fortes, en particulier fiscales » - J. Bouissou - *lemonde.fr* - 4 novembre 2025 - 2 pages
- Document 4 :** « L'essentiel sur... la pauvreté » - Chiffres-clés - *insee.fr* - 7 juillet 2025 - 3 pages
- Document 5 :** « Nouvelles formes de pauvreté et de redistribution : introduction » - P. Madec, M. Pucci - *Informations sociales 2025/1 n°213* - 2025 - 4 pages
- Document 6 :** « Les enseignements du "Rapport sur les inégalités, édition 2025" » - A. Brunner - *Observatoire des inégalités* - 3 juin 2025 - 2 pages
- Document 7 :** « Atlas de la pauvreté et des inégalités » (extraits) - O. Milhaud Samarina, A. Ribardièrre, C. Deloget - *Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale* - Septembre 2025 - 5 pages
- Document 8 :** « Depuis le milieu des années 1990, les inégalités de niveau de vie augmentent nettement avant redistribution mais de manière plus limitée après redistribution » (extraits) - *insee.fr* - Edition 2024 - 3 pages
- Document 9 :** « Santé : la difficile lutte contre les inégalités sociales » - M. Battaglia, C. Stromboni - *lemonde.fr* - 26 octobre 2025 - 2 pages
- Document 10 :** « Les limites de l'égalité : l'hyperconcentration de la propriété » (extrait du chapitre 7) - T. Piketty - *Une brève histoire de l'égalité* - Août 2021 - 4 pages

Documents reproduits avec l'autorisation du C.F.C.

Certains documents peuvent comporter des renvois à des notes ou à des documents non fournis car non indispensables à la compréhension du sujet.

Égalité des chances, *mythe* *ou réalité* ? - Rapport annuel sur l'état de la France 2025

FABIENNE ROUCHY

L'essentiel de l'avis

En France, l'égalité des chances est un idéal qui sous-tend de nombreuses politiques publiques dont l'objectif est la réduction des inégalités dans plusieurs champs de la vie publique et privée. Objectif politique crédible pour certains, idéologie trompeuse pour d'autres : où en sommes-nous en France en 2025 ?

C'est tout l'objet de l'édition 2025 du Rapport annuel sur l'état de la France (RAEF), qui révèle un pessimisme croissant des Françaises et des Français et un déterminisme social encore prégnant dans la société. Le CESE identifie des pistes d'action visant à renverser durablement la tendance et réduire les fractures sociales.

Le RAEF 2025 s'appuie sur trois volets :

- Un sondage CESE-Ipsos, troisième édition, sur l'état de la France, des Françaises et des Français
- Neuf analyses de politiques publiques sous le prisme de l'égalité des chances
- L'analyse de 16 indicateurs socio-économiques

Qu'est-ce que le Rapport annuel sur l'état de la France (RAEF) ?

Rendu chaque année par le CESE au Gouvernement et au Parlement, le RAEF est le thermomètre social, économique et environnemental du pays. Il propose une radiographie de la société française, avec ses évolutions, ses équilibres, ses fractures et ses tensions.

Miroir tendu au pays par les organisations de sa société civile, il constate ce qui a changé en une année, ce qui pourrait ou devrait changer, et propose des solutions et des évolutions de politiques publiques pour y répondre.

LA RAPPORTEURE

Fabienne Rouchy

Fabienne Rouchy siège au CESE en tant que présidente du groupe de la CGT. Secrétaire confédérale, elle siège au Bureau confédéral de la CGT où elle suit les questions environnementales.

Les principaux enseignements de la 3^{ème} édition du *baromètre CESE-Ipsos* 2025

Un pessimisme généralisé, alimenté par la situation politique et les préoccupations quotidiennes

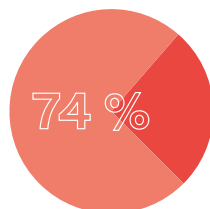
En 2025, les Françaises et les Français expriment un pessimisme record quant à l'état du pays et à leur avenir personnel. 74 % d'entre eux se déclarent pessimistes vis-à-vis de l'état de la France, soit une hausse de 11 points en un an. Cette morosité s'étend également à leur propre situation : 40 % des Françaises et des Français sont pessimistes quant à leur avenir personnel (+4 points en un an), tandis que 71 % le sont pour l'avenir de la planète et de la nature (+4 points).

Un climat d'inquiétude qui peut s'expliquer en partie par l'instabilité politique récente, au 3^{ème} rang des préoccupations, citée par 32 % des sondés (+8 points par rapport à l'année dernière). Aux deux premiers rangs des préoccupations, les enjeux du quotidien : la santé et celle de leurs proches arrive en tête (37 %, -3 points), suivies de près par le pouvoir d'achat (34 %, stable).

Des inégalités des chances de plus en plus visibles et ressenties

Le RAEF 2025 révèle que l'égalité des chances reste un mythe pour une majorité de Français. Deux tiers d'entre eux (66 %) déclarent avoir été personnellement confrontés à au moins une situation d'inégalité des chances, c'est-à-dire avoir eu un accès limité à des opportunités accessibles à d'autres, pour des raisons qui ne dépendaient pas d'eux. Les femmes, les moins de 35 ans et les familles monoparentales sont particulièrement touchées par ces inégalités.

Plus inquiétant, cette perception s'étend aux politiques publiques, censées pourtant agir en faveur d'une meilleure égalité des chances : **7 Français sur 10 estiment que celles-ci sont improductives, voire creusent les inégalités.** Ce sentiment est encore plus marqué parmi les personnes qui estiment avoir personnellement vécu une situation d'inégalités des chances (53 %) et celles dont le pouvoir d'achat ne permet pas de couvrir leurs besoins essentiels (52 %).



des Françaises et des Français sont pessimistes vis-à-vis de l'avenir de la France (+11 points en un an)



1 Français sur 10 pense que l'égalité des chances est une réalité en France

5 axes pour *réduire les inégalités*

Les commissions du CESE ont abondamment contribué au Rapport, s'appuyant notamment sur les préconisations d'avis récemment adoptés et portant sur de nombreuses politiques publiques. Les propositions formulées dans le RAEF tournent autour de 5 axes.

1. Le patrimoine

Les **10 % des ménages les plus riches détiennent 60 % du patrimoine net.**

La part de la fortune héritée dans le patrimoine total des ménages n'a jamais été plus élevée (60 %) freinant considérablement la mobilité sociale : les inégalités se transmettent de génération en génération. La hausse des prix de l'immobilier et les récentes réformes fiscales ont bénéficié aux 1 % les plus aisés.

Que faire ? Les propositions du CESE :

- Une plus grande progressivité de la fiscalité du patrimoine ;
- Mieux organiser le débat et la délibération avec l'ensemble des parties prenantes afin de faire aboutir concrètement ces réformes.

2. L'éducation

10 % d'une cohorte sortent chaque année du système scolaire sans diplôme.

Cette proportion est 5 fois plus élevée chez les enfants d'ouvriers que chez ceux de cadres. Or le diplôme est un déterminant majeur des trajectoires de vie.

Que faire ? Les propositions du CESE :

- Réduction du nombre d'élèves par classes ;
- Lutte contre le décrochage scolaire ;
- Renforcement de l'accès aux soins et à l'accompagnement social et psychique des élèves ;
- Meilleure valorisation des compétences acquises.

3. Le monde du travail

Les opportunités d'accès à l'emploi sont inégales à travers les territoires : **le nord et l'est de la France représentent 78 % des pertes d'emplois industriels.**

Les fermetures d'usines entraînent un effet domino sur tout l'écosystème économique local qui pèse sur les opportunités de formation et d'emploi.

Que faire ? Les propositions du CESE :

- Une stratégie industrielle coordonnée entre l'État, les filières et les collectivités ;
- Renforcement des formations répondant aux besoins des entreprises ;
- Revalorisation des métiers à prédominance féminine ;
- Suivi rigoureux des aides publiques pour garantir qu'elles favorisent l'emploi et la réduction des inégalités.

4. La transition écologique

12 millions de personnes étaient en situation de précarité énergétique en 2022. Dans les zones rurales, la dépendance à la voiture reste forte tandis que les alternatives durables et abordables restent insuffisantes. Les inégalités face aux catastrophes naturelles, conséquences du changement climatique, sont un sujet de préoccupation croissant, le système assurantiel sous tension menaçant de réduire la couverture des risques.

Que faire ? Les propositions du CESE :

- Budget et moyens suffisants en appui aux territoires et acteurs économiques ;
- Aides financières ciblées vers les plus modestes ;
- Développement des mobilités durables dans tous les territoires ;
- Associer les citoyens à la transition pour éviter les exclusions.

5. Les inégalités territoriales

Elles compromettent fortement l'égalité des chances, notamment dans **les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV)**, **les zones rurales** et les **Outre-mer** où l'accès au logement, à la santé, à l'éducation, aux mobilités et aux infrastructures reste insuffisant. A cela s'ajoutent les moindres opportunités d'accès à l'emploi. Dans ces territoires, ce sont surtout les jeunes qui sont frappés par l'absence d'égalité des chances et d'opportunités économiques.

Que faire ? Les propositions du CESE :

- Renforcement des services publics dans les territoires ;
- Construction d'une véritable politique d'égalité républicaine ;
- Garantie d'un socle commun de droits sociaux sur l'ensemble du territoire en corrélation avec les besoins de la population.

Les régimes d'inégalités ne sont pas définis par la seule amplitude des inégalités. Ce sont, à la fois, des systèmes de rapports sociaux, des identités collectives et des expériences sociales, des manières de se représenter la vie sociale, des conceptions de la justice sociale et des formes d'action collective. Cette notion appelle un préalable : celui de tenir ensemble les inégalités objectives et les expériences subjectives des acteurs. Elle associe la mesure des inégalités à la manière dont elles sont perçues, vécues et critiquées. En effet, nous ne voyons pas toutes les inégalités, tant certaines vont de soi, et nous ne les critiquons pas toutes. Alors que les inégalités sociales se sont profondément transformées au cours des cinquante dernières années, sur la planète et dans chaque société, la perception des inégalités n'est jamais exactement la même entre des pays pourtant relativement proches. Tout dépend des conceptions de la justice sociale dominantes dans chaque société. Il apparaît ainsi que les pays libéraux, plus inégalitaires que les pays de tradition sociale-démocrate, « tolèrent » mieux les inégalités sociales parce qu'on y croit volontiers que les inégalités sont fondées sur le mérite des individus et sur la mobilité sociale. De la même manière, la perception des inégalités par les individus n'est jamais la seule conséquence mécanique de leur position sociale ; chacun voit les inégalités à travers une « économie morale », des principes de justice et des représentations de la société qui ne sont pas les manifestations de ses seuls intérêts. C'est parce que les conduites des individus ne dérivent pas seulement de l'état objectif des inégalités sociales qu'il est utile de parler de régimes d'inégalités, des significations que les inégalités peuvent avoir pour les individus et pour les sociétés.

Un des récits canoniques de la modernité a été celui du passage du régime des castes et des ordres à celui des classes sociales. Récit sommaire mais commode dans la mesure où chaque régime est défini par contraste avec l'autre. Les régimes de castes, extrêmement variés, se caractérisent grossièrement par le fait que les groupes inégaux sont composés d'individus tenus pour « naturellement » inégaux. Les maîtres et les esclaves, les nobles et les roturiers n'ont pas la même « nature » et, souvent, ne sont pas

TOUS INÉGAUX, TOUS SINGULIERS

(...)

Des classes aux individus

Ce livre n'est pas consacré aux très grandes inégalités, celles qui concentrent dans quelques mains la moitié de la richesse et, si on en croit Walter Scheidel, celles qui ne pourraient être réduites que par les guerres de masse, les révolutions totales, l'effondrement des États et les pandémies¹. *Tous inégaux, tous singuliers* parle des inégalités relativement modérées, des « petites inégalités » auxquelles nous sommes directement confrontés, soit pour les défendre, soit pour les combattre, des inégalités avec lesquelles nous vivons tous les jours. Ces inégalités ne sont pas une question sociale particulière parce qu'elles embrassent la totalité de la vie sociale : les relations humaines, les mouvements sociaux, la vie politique et, surtout, nos capacités collectives de répondre aux épreuves que nous sommes tenus d'affronter. La lutte contre les très grandes inégalités est plus que nécessaire, mais elle ne dit jamais précisément quels devraient être les politiques scolaires, les politiques de santé, les politiques urbaines, les conditions de travail, le combat contre les discriminations, la place des minorités et la nature des institutions... Toutes ces politiques qui réduisent, entérinent ou engendrent des inégalités.

1. W. Scheidel, *Une histoire des inégalités*, Arles, Actes Sud, 2021.

égaux du point de vue théologico-politique qui organise l'ordre social. Ces régimes ont été globalement abolis par les révolutions démocratiques affirmant l'égalité fondamentale des individus dans des sociétés restant socialement inégalitaires. Cela ne signifie pas qu'ils aient totalement disparu : nombre d'inégalités relèvent encore de ces régimes. S'agit-il de survivances ou de renaissances ? Bien des mouvements féministes et décoloniaux posent aujourd'hui une question que l'on croyait réglée depuis longtemps.

Le régime des inégalités de classes est né de la rencontre des révolutions démocratiques et de la révolution industrielle. La répartition du capital et l'organisation du travail structurent progressivement la formation des classes sociales. Les inégalités sociales sont désormais inscrites dans un système de classes et la classe sociale devient un concept « total ». Non seulement les classes englobent les couches et les strates sociales, mais les classes définissent un conflit social, des identités collectives et un mode de représentation politique. Progressivement, les partis politiques et les mouvements sociaux se définissent en termes de classes sociales, d'intérêts de classes et de projets de classes. Les autres inégalités, celles des femmes et des minorités, sont alors perçues comme relativement « secondaires ». Ce régime d'inégalités, dans lequel nous avons vécu jusqu'aux années 1980, était devenu une sorte d'équivalent général de la société elle-même. Les classes sociales semblaient déterminer les conduites des acteurs, la critique des inégalités était fondée sur les classes sociales et l'horizon de justice le plus largement partagé visait la réduction des inégalités entre les classes sociales grâce à la redistribution et à l'État-providence. L'emprise du régime des inégalités de classes a été chevillée à une conception de la solidarité fondée sur le travail dans des sociétés dont il allait de soi qu'elles étaient aussi des sociétés nationales perçues comme culturellement homogènes et « fraternelles », malgré et au-delà des luttes de classes. La sociologie classique, concevant la société comme un « personnage » et comme un système, pouvait être tenue pour la science et la philosophie sociale de la société de classes.

Alors que beaucoup d'inégalités se creusent, nous sortons progressivement du régime des inégalités de classes. Les mutations du capitalisme ont bouleversé les rapports de classes industriels, les économies nationales qui enchaînaient les classes sociales dans les États-nations ne sont plus souveraines et s'ouvrent à la concurrence des capitaux et des prolétariats. La création d'une vaste classe moyenne à laquelle s'identifie la majorité des individus n'est pas un monde homogène, mais c'est une multitude de strates aux frontières incertaines et flottantes. Bien que l'on continue à parler de classes sociales, le concept lui-même s'est très sensiblement « ramolli » avec les classes populaires, les classes privilégiées, les mille fractions des classes moyennes, les inclus, les exclus, les cosmopolites, les enracinés... Cela ne relèverait que de l'histoire des concepts sociologiques et des catégories statistiques si, durant la même période, la représentation de la société par elle-même en termes de classes sociales n'avait été totalement bouleversée. Les électorats « de classes » flottent et basculent dans la plupart des vieux pays industriels, et il y a bien longtemps déjà que la seule position de classe des individus ne suffit plus pour prédire leurs conduites et leurs opinions. La conception de la solidarité et de la justice sociale dans les sociétés industrielles et nationales est mise à mal avec le long déclin de la société salariale. Le monde social d'une gauche appuyée sur le mouvement ouvrier et les économies nationales n'est plus. La sociologie elle-même ne cesse de décrire la succession des crises sociales, culturelles, institutionnelles, et la sociologie classique, celle des sociétés industrielles, nationales, intégrées et déchirées par un conflit de classes, semble avoir quitté la scène : désormais, tout est social, notamment l'individu, le sexe et la nature, alors qu'il n'y aurait plus de société.

Dans le régime des inégalités multiples, chaque individu se sent inégal en fonction des inégalités qui le traversent. Les inégalités se diffractent en une multitude de dimensions qui ne sont pas nécessairement congruentes entre elles : les revenus, le travail, la précarité, le sexe, l'âge, les origines, les lieux de vie, les parcours... Toutes ces inégalités se coagulent dans chacun de

(...) Quelle solidarité ?

Le régime des inégalités de classes a été couplé à une conception de la fraternité, ou de la solidarité, reposant sur deux piliers. D'une part, la division du travail entre les classes sociales postulait, au-delà du conflit, une interdépendance générale des travailleurs fondant la solidarité ; il était donc juste de rendre aux travailleurs ce qu'ils avaient donné à la collectivité, il était juste que l'impôt soit fortement progressif, que les services publics soient ouverts à tous et que les travailleurs cotisent eux-mêmes pour d'autres travailleurs. Nous avons d'ailleurs redécouvert cette solidarité, organique aurait dit Durkheim, lors du confinement, quand les « derniers de cordée », les éboueurs, les routiers et les caissières, se sont avérés plus utiles à tous que les premiers de la classe. D'autre part, la solidarité suppose que les individus partagent le sentiment d'appartenir à une communauté symbolique, qu'ils aient le sentiment d'être un peu semblables au-delà de leurs conflits et de leurs différences. Quand l'emprise des fraternités religieuses s'est affaiblie, c'est la nation qui a rempli cette fonction imaginaire et les sociétés de classes, modernes et démocratiques, ont aussi été des sociétés nationales. Avec le régime des inégalités multiples, les fondements de la solidarité se sont affaiblis ou ne ressurgissent souvent que de manière électorale : solidarité pour celles et ceux qui sont comme moi, moins pour les autres : les migrants, les pauvres « assistés », tous ceux qui sont trop différents. L'égalité des chances méritocratiques se substitue insensiblement au projet « socialiste » de réduire les inégalités sociales : comme tous devraient atteindre toutes les positions sociales en fonction de leur mérite, chacun est le concurrent de tous et peu importent les inégalités découlant d'une compétition méritocratique tant qu'elle est équitable.

nous de façon plus ou moins cohérente et toujours singulière. À l'exception du cas des très riches et des très pauvres, aucune dimension, notamment celle de la classe sociale, n'agrège plus toutes les inégalités ; les distributions statistiques deviennent plus importantes que les moyennes. L'individualisation des inégalités est d'autant plus forte que les destins sociaux, longtemps personnels comme des fatalités, sont remplacés par des parcours individuels vécus comme incertains, bien qu'ils soient statistiquement prévisibles. Par exemple, alors que la mobilité sociale reste très faible quand on la mesure à l'aune de quelques grandes catégories sociales, la micro-mobilité est extrêmement élevée ; chacun bouge un peu et perd la certitude de trouver la position qui lui convient. La peur du déclassement s'impose d'autant plus que le mode de production des inégalités est associé aux parcours des individus où se combinent et se multiplient de « petites » inégalités, engendrant de très grandes inégalités finales. À l'image des inégalités scolaires où s'accumulent et se renforcent de petites inégalités initiales, la production des inégalités est comme transférée sur les individus. Cette mutation explique largement pourquoi le modèle de l'égalité des chances méritocratiques tend à s'imposer comme la conception centrale de la justice sociale. Dès lors, aux yeux des individus, les discriminations remplacent l'exploitation : chacun devant avoir les mêmes chances d'accomplissement que tous, il est toujours potentiellement discriminé. La « vieille » gauche voulait réduire les inégalités entre les positions sociales, aujourd'hui les individus veulent avoir les mêmes chances de réussir.

Alors que les inégalités de classes engendraient des conditions et des consciences collectives « protégées » la dignité des individus, quitte à les enfermer dans des destins et des communautés, le régime des inégalités multiples est vécu comme une série d'épreuves individuelles. Chacun se demande ce qu'il vaut et dans quelle mesure il est responsable des inégalités qu'il subit. (...)

Un rapport du G20 s'inquiète du fossé des inégalités dans le monde et appelle à des réformes fortes, en particulier fiscales

Supervisé par le Prix Nobel d'économie Joseph Stiglitz, ce travail met l'accent sur les risques de déstabilisation démocratique que connaissent les sociétés les plus inégalitaires.

C'est un nouveau signal d'alarme – un de plus – tiré pour mettre en garde sur le niveau des inégalités dans le monde. Un rapport commandé par la présidence sud-africaine du G20, le club des 20 pays les plus avancés, et publié mardi 4 novembre, alerte sur les conséquences – économiques, sociales, démocratiques – d'inégalités extrêmement profondes à l'échelle globale. Près de la moitié des richesses créées entre 2000 et 2024 ont été accaparées par 1 % de la population la plus riche, tandis que les 50 % les plus pauvres n'en ont reçu que 1 %, selon ce rapport rédigé par un groupe d'experts chapeauté par le Prix Nobel d'économie Joseph Stiglitz.

Les inégalités se sont réduites entre les habitants de la planète, en grande partie grâce au recul de la pauvreté de la Chine, mais elles se sont creusées dans la plupart des pays et elles « *sont bien plus élevées* » pour le patrimoine que pour les revenus.

Le rapport préconise la création d'un groupe de travail international, inspirée du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), pour analyser l'évolution des inégalités et formuler des recommandations aux gouvernements. « *Le monde comprend que nous sommes confrontés à une urgence climatique, explique M. Stiglitz, il est temps que nous reconnaissons que nous sommes également confrontés à une urgence en matière d'inégalités.* »

Cette menace doit être combattue « *en urgence* », selon les experts du comité, tant les conséquences politiques, sociales et environnementales sont dramatiques. « *L'inégalité rend la vie des individus plus précaire, [et] suscite frustration et ressentiment, peut-on lire dans le rapport. Les conséquences en sont l'instabilité politique, la perte de confiance dans la démocratie, la montée des conflits et un moindre appétit pour la coopération internationale.* »

« Une fiscalité moins progressive »

Cette mise en garde résonne avec les mouvements de contestations de la « gen Z » qui ont récemment secoué le Pérou, le Népal, le Sri Lanka, Madagascar ou encore le Maroc, sur fond de défaillance des services publics d'éducation ou de santé.

Les pays les plus inégalitaires auraient des risques sept fois plus élevés de connaître un déclin démocratique. « *Les grandes richesses peuvent fragiliser la démocratie, car leurs détenteurs exercent souvent une influence disproportionnée sur l'économie et la vie politique* », ajoutent les experts du comité. Les inégalités brident également le développement puisque, comme l'écrivent ces derniers, « *si une large part de la population n'a pas accès à une éducation, à des soins de santé ou à une alimentation adéquats, sa productivité s'en trouvera réduite – et l'ensemble de l'économie en pâtira* ».

Si la mondialisation de ces trente dernières années est, selon le rapport, responsable du creusement de ce fossé, elle est loin d'en être la seule en cause. Les auteurs citent également les changements technologiques, la transition des économies (de l'industrie vers les services), la pandémie de Covid-19 (qui a entraîné les pays en développement et les plus précaires dans la spirale infernale de la dette), puis la flambée de l'inflation et, enfin, la politique protectionniste du président américain, Donald Trump. Ils attribuent la diminution de la part des salaires dans

le revenu national à une mobilité accrue du capital et à l'usage des nouvelles technologies de production qui ont « *réduit le pouvoir de négociation des travailleurs moins qualifiés* ».

Leur rapport pointe enfin du doigt « *une fiscalité devenue moins progressive* » avec, dans la plupart des pays, « *des taux d'imposition des entreprises et des individus les plus riches qui ont chuté de manière spectaculaire* ».

La lutte contre les inégalités passe donc, selon les experts du comité, par une réforme de la fiscalité – notamment sur les successions, avec 70 000 milliards de dollars (60 000 milliards d'euros) qui devraient être transmis aux héritiers au cours des dix prochaines années – et par de nouvelles règles internationales.

Encore faut-il trouver un consensus. Un accord sur la taxation minimale à 15 % des multinationales a été trouvé en 2021, au sein de l'Organisation de coopération et de développement économiques, après plus de dix ans de négociations. Or, Donald Trump a retiré les Etats-Unis de cet accord et les pays membres du G7 ont annoncé, en juin, qu'ils étaient prêts à exempter les multinationales américaines de cet impôt minimal mondial.

L'essentiel sur... la pauvreté

Combien de personnes vivent sous le seuil de pauvreté ? Qui sont les plus touchés ? Avoir un emploi protège-t-il de la pauvreté ? Les prestations sociales permettent-elles de la diminuer ?...

L'essentiel sur... la pauvreté fournit des éléments de cadrage pour aborder ces questions, à l'aide de chiffres clés représentés de manière visuelle et d'un court commentaire.

En 2023, 9,8 millions de personnes vivent sous le seuil de pauvreté monétaire

En 2023, en France métropolitaine, 9,8 millions de personnes vivent sous le seuil de pauvreté monétaire. Le taux de pauvreté est ainsi de 15,4 %. Cet indicateur n'inclut pas les personnes pauvres vivant en communauté ou dans les DOM (Question 1).

Le seuil de pauvreté est fixé par convention à 60 % du niveau de vie médian de la population. Il correspond à un revenu disponible de 1 288 euros par mois pour une personne vivant seule et de 2 705 euros pour un couple avec deux enfants âgés de moins de 14 ans.

L'intensité de la pauvreté, qui mesure l'écart relatif entre le niveau de vie médian de la population pauvre et le seuil de pauvreté, est de 19,2 % en 2023.

Taux de pauvreté et seuils de pauvreté

Année	Taux de pauvreté ¹ (en %)	Seuil de pauvreté mensuel (en euros 2023)	Année	Taux de pauvreté ¹ (en %)	Seuil de pauvreté mensuel (en euros 2023)
2016	13,7	1 220	2020	13,6	1 283
2017	13,8	1 224	2021	14,5	1 278
2018	14,5	1 226	2022	14,4	1 276
2019	14,3	1 258	2023	15,4	1 288

¹. À 60 % du niveau de vie médian.

Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux 2016 à 2023.

Les chômeurs et les familles monoparentales sont les plus touchés par la pauvreté monétaire

La pauvreté monétaire touche en premier lieu les chômeurs (36,1 %). Parmi les personnes en emploi, les travailleurs indépendants sont plus vulnérables (19,2 %) que les salariés (6,6 %). Les retraités vivant à domicile sont moins fréquemment en situation de pauvreté (11,1 %) que l'ensemble de la population vivant dans un logement ordinaire (15,4 %).

Les ménages sont différemment exposés à la pauvreté selon leur configuration familiale. Les familles monoparentales sont les plus concernées (34,3 %).

En 2023, 32,2 % des immigrés sont pauvres, en particulier ceux nés en Afrique (37,7 %).

Taux de pauvreté par statut d'activité en 2023 (en %)

Statut d'activité	Taux de pauvreté
Salariés	6,6
Indépendants	19,2
Chômeurs	36,1
Retraités	11,1
Autres inactifs (dont étudiants)	37,3
Enfants de moins de 18 ans ¹	21,9
Ensemble	15,4

1. Toutes les personnes de moins de 18 ans sont considérées comme enfant quelle que soit leur occupation.
Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2023.

Le taux de pauvreté en France est légèrement inférieur à la moyenne de l'Union européenne

En 2023, 16,2 % des Européens sont pauvres. En France hors Mayotte, d'après le dispositif européen SILC, qui diffère de la mesure nationale, 15,9 % des personnes sont pauvres. La France se situe au 15^e rang des pays avec les taux de pauvreté les plus faibles devant l'Italie (18,9 %) ou l'Espagne (19,7 %). Ces comparaisons sont relatives, les seuils de pauvreté étant calculés en fonction du niveau de vie médian de chaque pays.

Taux de pauvreté dans l'Union européenne en 2023 (en %)

Pays	Taux de pauvreté	Pays	Taux de pauvreté
République tchèque	9,5	Portugal	16,6
Belgique	11,5	Malte	16,8
Danemark	11,6	Luxembourg	18,1
Pays-Bas	12,1	Italie	18,9
Irlande	12,3	Roumanie	19,0
Finlande	12,6	Grèce	19,6
Slovénie	13,2	Espagne	19,7
Pologne	13,8	Estonie	20,2
Autriche	14,3	Croatie	20,3
Chypre	14,6	Lituanie	21,5
Hongrie	14,7	Lettonie	21,6
Slovaquie	14,5	Bulgarie	21,7
Suède	14,8		
Allemagne	15,5		
France ¹	15,9		
UE	16,2		

Source : Eurostat (extraction du 1er juillet 2025), dispositif EU-Silc 2024.

Le taux de pauvreté a diminué depuis les années 1970 mais atteint aujourd'hui un point haut depuis le milieu des années 1990

Entre 1975 et 1984, le taux de pauvreté (hors revenus financiers et prestations hors champ) a fortement diminué, passant de 17,4 % de la population à 13,8 %. De 1984 à 1996, sous l'effet de la hausse du chômage, il augmente de 1,9 point.

De 1997 à 2004, il recule avec l'embellie économique puis remonte pour atteindre un premier point haut en 2011 après la crise financière, et un second en 2018, en lien notamment avec la baisse des allocations logement (en partie compensée par la réduction des loyers sociaux). Le taux de pauvreté augmente de nouveau entre 2019 et 2021 : la France sort de l'épisode Covid en 2021 avec un taux de pauvreté supérieur à celui qu'elle avait quand elle y est entrée. En 2022, le taux de pauvreté se maintient à un niveau relativement élevé par rapport aux niveaux observés depuis 1996. En 2023, le taux de pauvreté augmente de 0,9 point à 15,4 %, son niveau le plus élevé depuis le début de la série en 1996.

12,7 % de la population est en situation de privation matérielle et sociale en 2024

La privation matérielle et sociale, définie au niveau européen, approche la pauvreté de façon différente de la pauvreté monétaire. Elle s'intéresse à l'incapacité de couvrir des dépenses de la vie quotidienne.

En 2024, 12,7 % de la population métropolitaine vivant dans un logement ordinaire est en situation de privation matérielle et sociale. Ces personnes ne peuvent pas, pour des raisons financières, couvrir les dépenses d'au moins cinq éléments de la vie courante sur une liste de treize (pouvoir chauffer son logement, acheter des vêtements neufs, etc.).

Taux de privation matérielle et sociale selon la configuration familiale en 2024 (en %)

en %	
Configuration familiale	Privation matérielle et sociale
Personnes seules	15,6
Familles monoparentales	26,7
Couples sans enfant	6,4
Couples avec un enfant	9,3
Couples avec deux enfants	8,4
Couples avec trois enfants ou plus	17,2
Ensemble	12,7

Note : données provisoires. Les autres types de ménage n'apparaissent pas mais sont pris en compte dans l'agrégat « Ensemble ».

Lecture : en 2024, 26,7 % des personnes en famille monoparentale vivent en situation de privation matérielle et sociale.

Champ : France métropolitaine, population vivant dans un logement ordinaire. Source : Insee, dispositif SRCV-Silc.

Nouvelles formes de pauvreté et redistribution

Introduction

Pierre Madec et Muriel Pucci – économistes

La pauvreté est un phénomène complexe, qui englobe diverses dimensions sociales et économiques et transcende la simple faiblesse relative des revenus. Avec un même revenu et pour une même configuration familiale, certains ménages arrivent à subvenir à leurs besoins tandis que d'autres cumulent endettement, coût élevé du logement ou dépenses énergétiques élevées (pour leur transport ou leur logement) et subissent des privations importantes (Legleye *et al.*, 2021). La très grande majorité des individus et les familles confrontés à la pauvreté font face à un cumul de difficultés : accès limité à l'emploi, logement inadéquat, exclusion sociale, difficulté d'accès aux services publics, isolement territorial, etc. Ces facteurs, souvent interdépendants, entraînent parfois la formation d'un cercle vicieux de privation et d'exclusion. Dès lors, la mesure de la pauvreté ne peut se limiter à une approche unidimensionnelle s'appuyant sur la seule faiblesse relative du revenu par rapport au reste de la population. Or, c'est ce que mesure le taux de pauvreté monétaire calculé régulièrement par l'Insee, qui est le plus souvent mobilisé pour dénombrer les ménages dits « pauvres ». Cet indicateur est nécessaire, car la faiblesse relative des revenus est l'un des principaux facteurs de pauvreté. Il est cependant insuffisant et doit être complété, pour saisir l'étendue et les caractéristiques du phénomène.

Compte tenu de l'augmentation du coût du logement et de l'ensemble des dépenses contraintes, avoir un emploi n'assure plus la possibilité d'échapper à la pauvreté, en particulier s'il est à temps partiel ou à durée limitée. Grâce à la redistribution monétaire qu'elles permettent, fiscalité et protection sociale sont les piliers de la lutte contre la pauvreté, mais ceux-ci ont été ébranlés au cours des crises récentes. La pandémie de Covid-19 a exacerbé les inégalités et fragilisé les économies (Barhoumi *et al.*, 2020), tandis que le retour de l'inflation a amputé le pouvoir d'achat des ménages, frappant de plein fouet les moins aisés d'entre eux, dont les dépenses contraintes ont été particulièrement touchées par la hausse des prix de l'alimentation et de l'énergie en particulier (Jullien de Pommerol *et al.*, 2024).

De manière flagrante, ces crises ont également mis en évidence les insuffisances du taux de pauvreté monétaire. Sa stabilité en 2020 et en 2021 apparaît en complète contradiction avec la dégradation des conditions de vie alors vécue par de nombreux Français (Tavernier, 2021). Outre son champ restreint⁽⁴⁾, le taux de pauvreté monétaire ne mesure ni les conséquences de la volatilité des revenus, ni la diversité des coûts de la vie selon les régions, la taille des communes, ou encore le statut d'occupation du logement (locataire du parc social ou privé, propriétaire). Il paraît impératif de développer et de promouvoir des instruments de mesure multidimensionnels de la pauvreté, pour appréhender sa réalité dans toute sa complexité (Blasco et al., 2022). En particulier, la solidarité publique ne se limite pas à la redistribution de la protection sociale et à la fiscalité. Les services publics et certaines infrastructures – en particulier les transports en commun – jouent un rôle essentiel, en réduisant le revenu nécessaire pour vivre décemment et donc le risque de pauvreté. De façon complémentaire, les associations participent quant à elles à l'atténuation des effets de la pauvreté. En fournissant des services essentiels et un soutien inconditionnel, les services publics comme les associations contribuent à la cohésion sociale et offrent des perspectives aux ménages les plus fragiles (Accardo et al., 2021).

Ce numéro de la revue *Informations sociales* contribue à améliorer la connaissance des évolutions récentes de la pauvreté, prise dans son acception la plus large. Il met l'accent sur ses déterminants et sur les facteurs de soutien aux ménages à bas revenus qui réduisent les risques de pauvreté ou en atténuent les effets.

La première partie de la revue est consacrée à un état des lieux de la pauvreté en France. Cette partie débute par un entretien avec Nicolas Duvoux, sociologue et président du Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (CNLE). Après une courte analyse de l'évolution du taux de

pauvreté monétaire depuis le début du siècle, Nicolas Duvoux décrit les effets des crises récentes sur les difficultés rencontrées par les ménages modestes. Il discute des limites de l'indicateur de pauvreté monétaire et propose la mobilisation d'indicateurs alternatifs ainsi que la prise en compte de la dimension temporelle de la pauvreté et du « sentiment de pauvreté ». Ce dernier, plus proche du vécu et de la perception qu'ont les individus de leur situation personnelle, n'est pas strictement relié au revenu disponible. Le président du CNLE met en avant le rôle des minima sociaux tout en soulignant les difficultés d'accès à ces dispositifs, pour lesquels le non-recours reste très important. Enfin, il propose des pistes d'amélioration du modèle social français, telles que l'investissement social⁽²⁾ ou la construction de logements sociaux, et souligne le rôle crucial des associations dans la lutte contre la pauvreté.

Michèle Lelièvre et Muriel Pucci complètent ce panorama par une analyse statistique des évolutions récentes non seulement du taux de pauvreté monétaire, mais aussi de deux autres indicateurs de pauvreté : le taux de privation matérielle et sociale et le taux de pauvreté ressenti (ou sentiment de pauvreté). Il ressort de leur analyse que, malgré la baisse du taux de chômage observée depuis 2015, ni le taux de pauvreté monétaire ni le taux de privation matérielle et sociale n'ont baissé. La part des personnes qui « se sentent pauvres » a même fortement augmenté depuis 2018. En étudiant l'évolution des trois indicateurs pour différentes populations, leur article montre que la population touchée par la pauvreté s'est élargie, notamment parmi les chômeurs et les actifs occupés (ouvriers et employés). L'évolution des publics concernés est également mise en évidence par le baromètre de suivi qualitatif de la pauvreté et de l'exclusion sociale du CNLE (contrepoint de Muriel Pucci). Cet outil constitue une innovation méthodologique qui offre une perspective complémentaire aux indicateurs traditionnels et enrichit la compréhension des phénomènes de pauvreté.

Pour compléter cet état des lieux et mettre en perspective la situation française, Catherine Collombet et Antoine Math étudient l'effet des crises récentes sur la pauvreté monétaire en Europe. Leur article traite plus particulièrement de la situation des familles et des enfants. En France, le taux de pauvreté monétaire a légèrement augmenté entre 2014 et 2021, alors qu'il a baissé en moyenne au sein de l'Union européenne à 27. Surtout, la pauvreté des enfants a augmenté plus vite que celle des adultes en France, alors qu'elle a également diminué en moyenne en Europe. Enfin, Pierre Blavier explore les trajectoires de pauvreté d'individus dont la situation a été scrutée pendant près d'une décennie. Relativement à l'approche en coupe, qui analyse la situation des personnes une année donnée, l'approche diachronique de la pauvreté étudie l'évolution de la situation des personnes. Elle donne ainsi non seulement la possibilité d'étudier la durée et la récurrence des épisodes de pauvreté, mais aussi d'identifier les déterminants des transitions vers la pauvreté monétaire ou permettant d'y échapper.

La deuxième partie de ce numéro est consacrée aux déterminants de la pauvreté monétaire, c'est-à-dire de la faiblesse relative des revenus. François-Xavier Deetter et Julie Valentin interrogent le rôle du salaire minimum interprofessionnel de croissance (smic) dans la prévention de la pauvreté des personnes en emploi et dans la garantie d'un revenu décent. Au cours d'une année, une part conséquente des salariés perçoivent une rémunération inférieure au salaire minimum à temps plein. Cela s'explique par des salaires horaires inférieurs au smic, par un temps de travail hebdomadaire réduit ou fractionné, ou encore par la précarité des emplois. Ces trois facteurs se cumulent parfois dans certains métiers comme ceux relatifs aux services à domicile ou à la vente. Pour compléter cette analyse des causes d'insuffisance des revenus du travail, Pierre Madec étudie les effets du système redistributif sur la pauvreté monétaire, en évaluant l'efficacité des mécanismes de transfert et de soutien financiers pour les ménages à bas revenus. Si les aides sociales jouent un rôle significatif, l'efficacité du

système redistributif s'est érodée ces dernières années, et la part des ménages sortis de la pauvreté grâce aux prestations sociales a tendance à diminuer depuis 2016.

En lien direct avec ces questions, Pierre Gravoin rappelle que les derniers travaux estimant le non-recours aux prestations sociales montrent que ce phénomène agit comme un facteur aggravant de la pauvreté par ses effets directs et indirects. Les actions publiques visant la réduction du non-recours devraient s'appuyer davantage sur les résultats de la recherche académique documentant ses déterminants. Cette deuxième partie de la revue est conclue par un entretien au cours duquel des personnes concernées s'expriment sur les causes de la pauvreté et sur ses aspects concrets : calcul du budget à l'euro près, privations, besoin de l'aide des assistantes sociales et des associations, difficulté à se chauffer, peur de perdre son toit, etc. Il en ressort entre autres une insuffisance des aides sociales et un accès au droit largement entravé par la dématérialisation des démarches.

Enfin, la troisième partie de la revue dépasse la question de la pauvreté monétaire. Aliénor Trouvillé-Ferrari interroge l'approche par le revenu annuel retenue pour la mesure de l'indicateur de pauvreté monétaire. En s'appuyant sur l'enquête Statistiques sur les ressources et conditions de vie de l'Insee, elle démontre que, pour un même niveau de revenu annuel, les travailleurs enquêtés ayant changé d'emploi ou de statut d'activité au cours de l'année précédant leur interrogation ont un risque accru de rencontrer des difficultés financières ou de subir des privations par rapport à ceux qui ne sont pas dans ce cas. À partir de l'enquête Conditions de travail menée par l'Insee et la Dares, elle décrit en outre les caractéristiques des actifs qui, au moment de l'enquête, sont dans l'impossibilité de prévoir leurs revenus professionnels pour les trois mois suivants et sont donc concernés par ce risque accru de précarité.

Mathias André insiste, quant à lui, sur le rôle central des services publics, en s'appuyant sur la nouvelle approche de la redistribution dite « élargie » développée par l'Insee. L'effet de la redistribution sur l'atténuation des inégalités est deux fois plus important lorsqu'on tient compte du rôle joué par les services publics qu'avec l'approche monétaire usuelle, qui ne prend en considération que les transferts sociaux et fiscaux. La santé et l'éducation jouent ainsi un rôle majeur dans la réduction des inégalités.

Les deux dernières contributions de cette partie portent sur l'accompagnement des ménages pauvres, d'un côté par les dispositifs d'accompagnement budgétaire et, de l'autre, par les associations. Ana Perrin-Heredia présente l'ensemble des dispositifs d'accompagnement budgétaire dont peuvent bénéficier les ménages en cas de difficultés financières (comme le surendettement). Elle revient sur ce qui, dans les principes de ces dispositifs et leur contenu même, contribue à désigner les pauvres, bien plus sûrement que les autres catégories de population, comme incompetents en matière d'économie domestique. Son article met en évidence certaines compétences économiques des ménages à bas revenus qui mériteraient d'être davantage reconnues.

Un entretien avec Henriette Steinberg, secrétaire générale du Secours populaire, conclut le numéro. Elle y insiste sur le rôle central du tissu associatif dans l'accompagnement des personnes précaires. Dans un contexte de désengagement progressif des pouvoirs publics, ceux-ci délèguent aux associations un ensemble de tâches et de responsabilités qui les rendent témoins de la précarisation croissante de la population. Ce phénomène touche tous les âges, et surtout des catégories qui se pensaient auparavant épargnées : les personnes en emploi et les jeunes.

ANALYSE

Les enseignements du « Rapport sur les inégalités, édition 2025 »

Tous les deux ans, l'Observatoire des inégalités publie un panorama complet des disparités qui fracturent notre société. Revenus, éducation, travail, modes de vie, territoires : l'ouvrage analyse méthodiquement les écarts en s'appuyant sur les données les plus récentes. Anne Brunner en repère des faits saillants et les évolutions récentes.



Le constat n'est pas nouveau : les catégories populaires, composées d'ouvriers, d'employés, de personnes peu diplômées et souvent peu qualifiées, subissent les exigences de flexibilité d'une société prospère, confortable pour une large classe favorisée. La fracture passe par les conditions de travail notamment. 35 % des salariés connaissent au moins trois critères de pénibilité physique à leur poste, une proportion qui n'a pas baissé en quinze

ans. Cela concerne dix fois plus les ouvriers que les cadres. L'injustice est d'autant plus grande que notre pays est aussi l'un des plus inégalitaires dans le domaine de l'éducation. Année après année, les tests de niveaux scolaires montrent à quel point l'école française profite beaucoup plus aux enfants de parents diplômés qu'à ceux de milieux populaires.

Au final, le milieu social des parents est le facteur qui a la plus grande répercussion sur les revenus perçus à l'âge adulte, bien plus encore que le sexe, le fait d'avoir grandi dans un quartier défavorisé ou d'avoir des parents immigrés. Bien sûr, tous ces facteurs peuvent se cumuler. Bien sûr aussi, le déterminisme n'a rien de systématique, bien des exceptions confirment la règle. Mais ce chiffre montre le poids de la reproduction des inégalités d'une génération à l'autre, de façon incontestable. À ce constat s'ajoutent des phénomènes nouveaux. Les résultats des derniers travaux de la recherche doivent servir d'électrochoc : les filles ont de moins bons résultats en mathématiques que les garçons dès l'école primaire. Et l'université ne se démocratise plus. Deux signaux qui alertent sur l'urgence à repenser l'école et ses objectifs.

Le rapport que nous venons de publier apporte aussi de bonnes nouvelles, souvent passées sous les radars des médias qui ne s'attardent guère sur le sort des plus modestes. Soulignons par exemple cette amélioration : le taux de chômage dans les quartiers prioritaires a diminué de 25 % en 2014 à 18,3 % en 2022, soit une baisse de 6,7 points, tandis qu'il a reculé de 2,6 points dans les autres quartiers (de 10,1 % à 7,5 %). Cela signifie que l'écart tend à se réduire entre les territoires les plus défavorisés et le reste de la France. L'évolution est d'autant plus importante à noter que ces quartiers sont ceux de l'habitat social qui accueille les populations

les plus démunies et voit souvent déménager ceux qui s'insèrent le mieux dans l'emploi. Les lieux les plus en difficulté ne sont pas éternellement destinés à le rester.

Et demain ?

Nos données les plus récentes sur les niveaux de vie et l'éducation portent sur l'année 2022. Celles sur l'emploi, le plus souvent sur 2023. Depuis, l'inflation a persisté encore quelques mois, le chômage semble repartir à la hausse et l'économie mondiale est secouée par la brutalité et l'imprévisibilité du président des États-Unis. Les événements des derniers mois ont-ils fait évoluer ces indicateurs et dans quel sens ? Il faudra attendre la prochaine édition de ce rapport pour en mesurer les effets. Partageons tout de même quelques éléments qui doivent à la fois éviter de tomber dans l'exagération et alerter.

Malgré le ralentissement économique, les augmentations de salaires se sont poursuivies au cours des deux dernières années, en léger retard par rapport à la hausse des prix. Le revenu par personne a même gagné du pouvoir d'achat (0,3 % sur l'année 2023, puis 1,9 % en 2024 selon l'Insee). Mais cette évolution globale pourrait masquer un accroissement des inégalités, entre ceux qui ont pu négocier une hausse de salaire et les autres, notamment. Cependant, rien n'indique une explosion des écarts.

Le « mal-emploi » continue à miner notre société et à attiser les tensions sociales

Du côté des plus modestes, la baisse du nombre d'allocataires du RSA s'est arrêtée en septembre 2024. Le nombre de personnes qui perçoivent une allocation pour chômeurs en fin de droits augmente, ainsi que celui des allocataires du minimum pour les personnes handicapées. La catégorie qui voit sa situation le plus se dégrader est sans doute celle des plus démunies et des plus mal logés. En grande partie parce que les étrangers en situation irrégulière sont laissés sans ressources et écartés du droit de travailler. En matière d'inégalités au travail, nous faisons face à au moins trois incertitudes : la première porte sur le chômage. Sa remontée récente sera-t-elle durable ? Va-t-elle, à nouveau, entraîner un élargissement des écarts entre les jeunes, les moins diplômés, les immigrés et une large classe de cadres supérieurs et de professions intermédiaires qui bon an, mal an bénéficient d'une bien meilleure stabilité ?

La deuxième incertitude porte sur l'emploi précaire, qui continue à augmenter. La baisse du chômage est due en partie au développement de l'apprentissage pour les jeunes, une politique extrêmement coûteuse et qui atteint aujourd'hui ses limites. Si la précarité augmente lorsque le chômage baisse, alors le « mal-emploi » continue à miner notre société et à attiser les tensions sociales.

Troisième doute : la volonté politique sera-t-elle au rendez-vous d'une lutte ferme contre les discriminations et d'un allègement, ou au moins d'une prise en compte, de la pénibilité du travail des ouvriers et employés ? Les employeurs font peu d'efforts s'ils n'y sont pas contraints par la réglementation.

Ancrée dans le travail et l'école, la fracture sociale traverse nos modes de vie : déplacements, maintien du logement à une température acceptable et, *in fine*, espérance de vie. À l'avenir, il faudra à la fois réduire les inégalités sociales et les dégradations faites à l'environnement si l'on veut préserver le sort des générations futures. Pour cela, il faut regarder les choses en face et les affronter. On ne pourra se contenter de viser les seuls modes de vie néfastes des ultra-riches. Un effort collectif doit être fait, mais il n'est possible que s'il est largement expliqué et tient compte des besoins des plus défavorisés.

Atlas de la pauvreté et des inégalités

Mieux comprendre les inégalités de richesse et du chômage

(extraits)

Edito

Le diagnostic sur la pauvreté, ses évolutions et les catégories de population concernées est mené le plus souvent sur le champ de la France métropolitaine prise comme un tout. Même si la taille de la commune est parfois retenue comme un critère de différenciation, ces analyses globalisantes laissent dans l'ombre les inégalités d'exposition à la pauvreté dans les territoires. Or, la connaissance des contextes de la pauvreté dans les territoires est indispensable pour la conception des politiques d'action sociale et de solidarité.

Le comité scientifique du CNLE a souhaité produire un instrument de diagnostic au niveau départemental et infra-départemental pour éclairer la décision publique. C'est l'Atlas de la pauvreté et des inégalités du CNLE. Son élaboration a été confiée à des géographes membres du comité scientifique : Olivier Milhaud Samarina (Sorbonne Université) et Antonine Ribardière (Université Paris 1), aidés du cartographe Cyprien Deloget (Sorbonne Université).

Il présente plusieurs cartes permettant de visualiser les territoires sur lesquels les personnes en situation de pauvreté monétaire sont les plus nombreuses et ceux où le risque individuel de vivre sous le seuil de pauvreté est le plus élevé.

Les cartes proposées rendent compte de l'évolution du taux de pauvreté monétaire dans les territoires et du lien entre ce taux et d'autres caractéristiques socio-économiques des territoires. L'analyse est menée à deux niveaux géographiques : le département et le groupement de communes (EPCI : établissement public de coopération intercommunale).

Chaque édition de l'atlas proposera un focus sur les EPCI de 4 territoires. Ce sont l'Hérault, la Creuse, la métropole Lilloise et la métropole du Grand Paris pour cette première édition.

Le choix des caractéristiques socio-économiques mises en lien avec la pauvreté monétaire variera également d'une édition à l'autre. Il s'agit dans cette édition du taux de chômage et d'un indicateur d'inégalité de niveaux de vie.

Ce nouvel outil du CNLE a vocation à fournir chaque année un panorama synthétique de la pauvreté monétaire sur les territoires. Il pourra être mobilisé par les pouvoirs publics et les acteurs de terrain pour la conception et l'amélioration des dispositifs d'action sociale dont ils ont la responsabilité.

Muriel Pucci
Présidente du Comité scientifique du CNLE

Le mot des auteurs

Croiser les données pour mieux comprendre les contextes de pauvreté monétaire¹ dans les territoires

La pauvreté monétaire n'est pas uniforme en France. **Ce petit atlas vise à faire connaître les divers contextes dans lesquels elle est endurée, et aider à mettre en œuvre des politiques publiques pour faire face à la pauvreté** qui soient adaptées aux divers contextes territoriaux.

La carte ne se confond pas avec le territoire, bien sûr, et l'on pourrait perdre lectrices et lecteurs en multipliant les cartes à l'infini. Il faut en outre s'adapter aux données disponibles sur l'intégralité du territoire, au secret statistique, à la comparabilité possible des données, en métropole comme outre-mer, aux sources dont le champ se concentre sur les ménages fiscaux ordinaires, aux dépens des personnes sans domicile ou vivant en institution type maison de retraite, foyer, ou prison...

Plusieurs enseignements peuvent être tirés à la lecture de ce petit atlas. Tout d'abord, **la gravité des situations de pauvreté outre-mer frappe le regard. L'écart au reste de la métropole est écrasant, tout particulièrement à Mayotte et en Guyane.** Espérons une harmonisation rapide des sources statistiques pour mieux documenter cette fracture de l'égalité républicaine. Les contrastes territoriaux se retrouvent de manière moins nette en métropole, encore que la Seine-Saint-Denis se détache nettement de page en page. Les contrastes sont réels dans l'hexagone, entre un littoral méditerranéen très marqué par la pauvreté, tout comme la Corse, le Nord, le Pas-de-Calais, à l'inverse de l'Ouest atlantique ou des Alpes du Nord qui apparaissent davantage préservées.

Les cartes présentées invitent à raisonner en nombre de personnes (effectifs absolus) mais aussi en pourcentage de population concernée (valeurs relatives). **L'importance du nombre de personnes en situation de pauvreté dans les grands départements urbanisés est manifeste**, de l'Île-de-France au littoral méditerranéen, de la région lilloise à la région lyonnaise. **En valeur absolue, la pauvreté est massivement urbaine.**

Néanmoins, les départements ruraux ne doivent pas être négligés pour autant, tout particulièrement en Corse ou dans la diagonale des faibles densités qui va des

¹ Un ménage est considéré comme pauvre monétairement quand son niveau de vie est inférieur à 60% du niveau de vie médian (la moitié des ménages se situe au-dessus du niveau de vie médian, l'autre moitié en dessous de ce niveau de vie médian). Le niveau de vie du ménage se calcule à partir de la somme de ses revenus, prestations, etc., dont on retranche les impôts directs.

Ardennes aux Pyrénées, où se vit déjà un sentiment d'abandon, entre fermeture de services publics et désertification médicale.

Changer de loupe et **observer les situations non plus à l'échelle des départements mais des intercommunalités offre des résultats qui peuvent être contre-intuitifs**. Les personnes en situation de pauvreté peuvent être bien moins nombreuses dans les périphéries peu denses d'un département fortement frappé par la pauvreté comme l'Hérault, mais leur part relative, en pourcentage, est bien plus forte. Les politiques publiques ne doivent donc négliger ni les contreforts des Cévennes où la situation est grave, ni la métropole montpellieraine où se concentrent les effectifs les plus nombreux. **Nous présentons cette année un focus sur quatre contextes tous marqués par la pauvreté mais démographiquement et géographiquement très variés : la Creuse, l'Hérault, la région de la métropole lilloise, et celle de la métropole du Grand Paris**. D'autres territoires seront étudiés dans les éditions suivantes.

Retracer des évolutions de la pauvreté sur une dizaine d'années (2012-2021) permet, en outre, de voir des contrastes régionaux s'aggraver (une pauvreté qui décroît dans le Cotentin et qui s'aggrave en Seine maritime) ou des contrastes se résorber (avec une évolution positive par rapport à la tendance nationale dans les Vosges mais négative dans le Haut-Rhin).

Enfin, croiser la pauvreté et les inégalités, ou encore la pauvreté et le chômage, permet de mieux comprendre les réalités vécues par les habitantes et habitants du pays et d'imaginer des politiques adaptées aux contextes pour y faire face. Quoi de commun entre la pauvreté endurée dans un département très inégalitaire comme la Haute-Savoie, ou celle vécue dans un département plus égalitaire en comparaison comme le Finistère ?

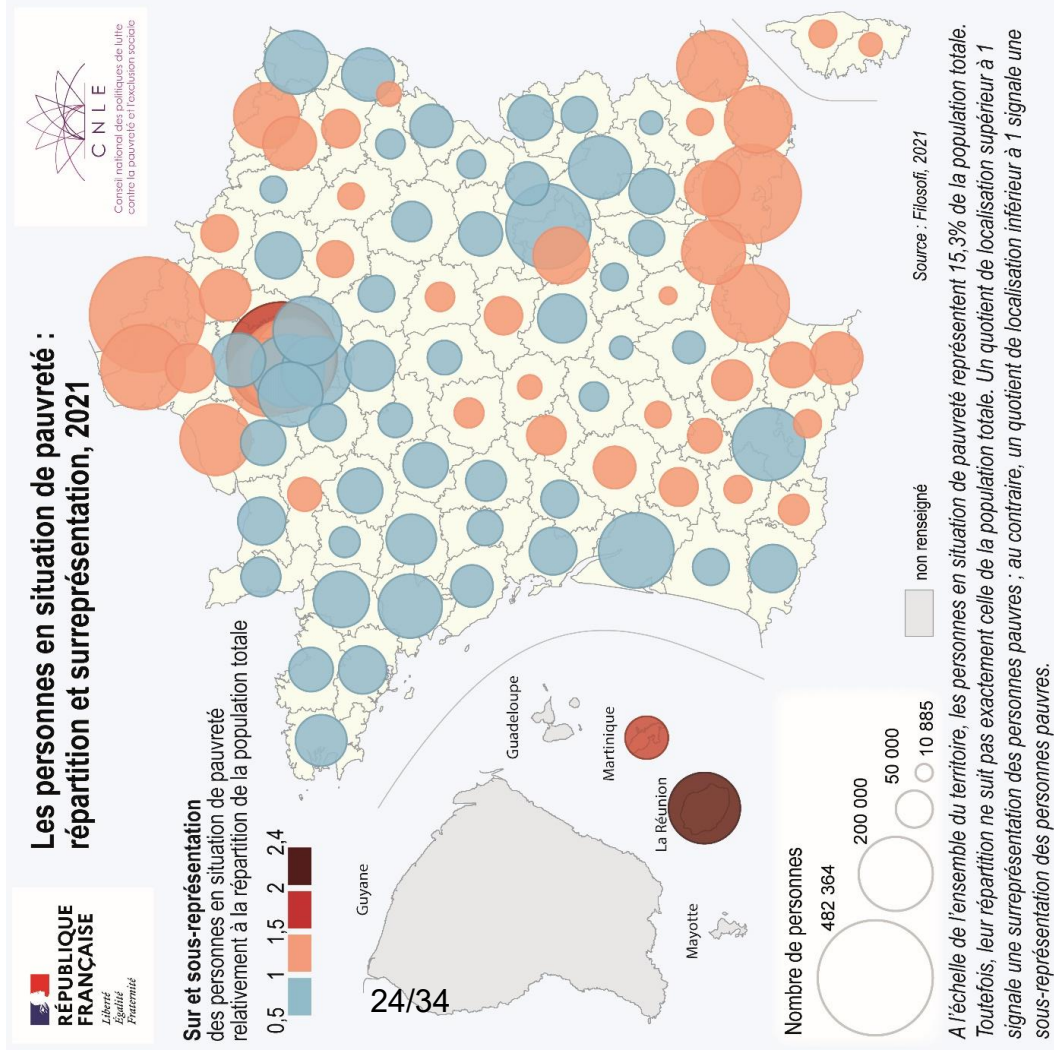
Ce petit atlas n'est que la première édition d'une parution que le CNLE espère régulière : des données statistiques à paraître, des zooms territoriaux différents d'une année sur l'autre, des angles d'analyse supplémentaires (le chômage cette année, le logement, la santé, ou l'éducation, les années prochaines) permettront de mieux saisir les réalités de la pauvreté en France.

Olivier Milhaud Samarina & Antonine Ribardière
avec la participation de Cyprien Deloget

(...)

► Les personnes en situation de pauvreté : répartition et surreprésentation, 2021

➔ Au-delà de la répartition des personnes pauvres, les effets de surreprésentation et de sous-représentation différencient les territoires



(...)

Le quotient de localisation permet de qualifier la représentation de la population pauvre dans chaque département. Il désigne plus précisément le rapport entre le pourcentage de personnes pauvres observé dans le département et le pourcentage observé à l'échelle de la France entière.

La surreprésentation des personnes en situation de pauvreté à la Réunion (quotient de localisation de 2,4) et en Martinique (1,8) ressort très nettement de cette carte. La Seine-Saint-Denis se place entre les deux (1,9).

Dès que le coefficient est supérieur à 1 (cercles dans une tonalité orange à rouge foncé), les personnes pauvres sont surreprésentées dans les départements. C'est le cas de départements très peuplés comme ceux de Marseille ou Lille, mais aussi de départements fort peu peuplés comme la Lozère ou la Corse du Sud.

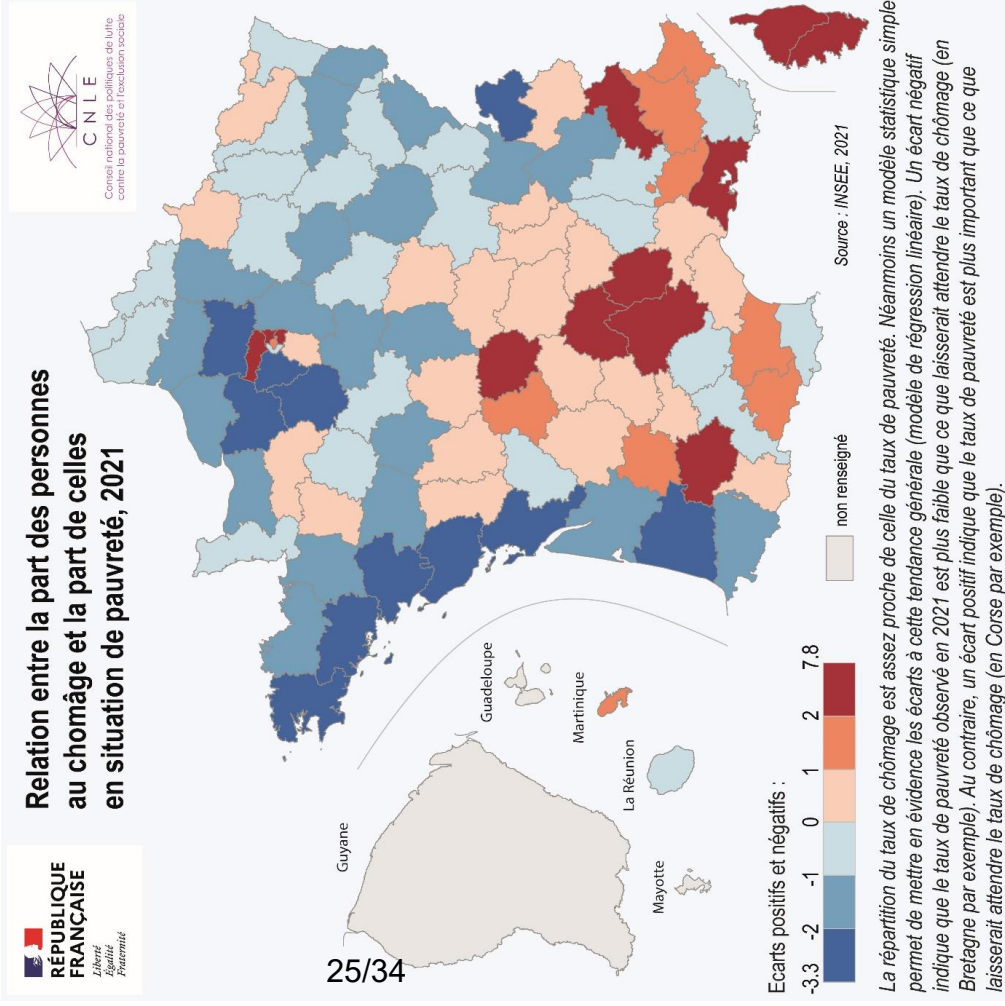
Cette carte fait aussi bien ressortir le nord du Bassin parisien, notamment les Hauts de France, ainsi que le littoral méditerranéen et la Corse. Les coefficients de localisation sont forts en Pyrénées-Orientales (1,39), Aude (1,36), Haute-Corse (1,32), Gard (1,31) et Vaucluse (1,30).

N'oublions pas Moselle et Meurthe-et-Moselle au nord-est du pays, ainsi que les petits départements allant des Hautes-Pyrénées à l'Indre en passant par le Gers, le Lot-et-Garonne, la Dordogne, et la Haute-Vienne.

A l'inverse, l'Ouest et son littoral, la majeure partie d'Auvergne-Rhône-Alpes et l'Alsace concentrent certes beaucoup de personnes en situation de pauvreté en chiffres absolus, mais moins que ce que leur population totale le laisserait penser. Il en est de même pour les départements du sud de l'Île-de-France, Hauts-de-Seine (0,8), Seine-et-Marne (0,8) et surtout Yvelines (0,7). La Vendée et la Haute-Savoie présentent les coefficients les plus faibles (0,6).

► Relation entre la part des personnes au chômage et la part de celles en situation de pauvreté monétaire, 2021

→ La fréquence de la pauvreté ne suit pas systématiquement celle du chômage



(...)

A taux de chômage important, pauvreté importante ? Oui, si on ne parle que de la population active, et si on ne prête pas attention aux inégalités de revenus des personnes en emploi. Or la population active est inégalement présente sur le territoire français, tout comme les revenus les plus rémunérateurs qui sont concentrés dans les métropoles. Les populations retraitées par exemple se concentrent sur les rivages de l'Atlantique, d'où un taux de pauvreté plus faible que ce que laisserait attendre le taux de chômage.

A l'inverse, en Lozère ou dans le Cantal où le chômage est très faible (8,3% et 7,4%), la pauvreté des populations retraitées, issues de l'agriculture notamment, font que le taux de pauvreté est plus important que ce que laisserait attendre un taux de chômage relatif (11 et 10%).

Ainsi se dessine une France contrastée : dans une moitié des départements, le taux de chômage et le taux de pauvreté concordent (que ceux-ci soient forts comme dans l'Hérault, modérés comme en Essonne, ou faibles comme en Savoie).

Outre le littoral atlantique, le taux de pauvreté est plus faible que ce que laisserait attendre le taux de chômage dans un grand Bassin parisien (à l'exception très notable du Val d'Oise, Seine-Saint-Denis, Val de Marne et Paris). A l'inverse, dans des départements ruraux (Creuse, Lozère, Cantal, Aveyron, Hautes-Alpes, Gers et dans une moindre mesure la Corse), la pauvreté est nettement plus forte. De même dans les départements très urbanisés des Bouches-du-Rhône et de Seine-Saint-Denis, Val d'Oise, et Val de Marne.

(...)

Auteur :

Henri Martin (Insee)

Insee Références – Édition 2024 – Vue d'ensemble – Depuis le milieu des années 1990, les inégalités de niveau de vie...

Depuis le milieu des années 1990, les inégalités de niveau de vie augmentent nettement avant redistribution mais de manière plus limitée après redistribution (extraits)

(...)

En 2021, la moitié des personnes vivant en **logement ordinaire** en France métropolitaine ont un **niveau de vie** inférieur à 1 930 euros par mois, soit 23 160 euros par an selon l'enquête Revenus fiscaux et sociaux (ERFS). Ce niveau de vie **médian** correspond à un **revenu disponible** de 1 930 euros par mois pour une personne seule et de 4 050 euros par mois pour un couple avec deux enfants de moins de 14 ans. Ce niveau de vie médian s'établit en 2022 à 2 028 euros par mois, soit une augmentation de 5,1 % sans tenir compte de l'inflation. En tenant compte de l'inflation (5,2 % en moyenne en 2022), le niveau de vie médian est stable en euros constants par rapport à 2021. (...)

Depuis les années 1960, le pouvoir d'achat des ménages a évolué à un rythme proche de celui de l'activité économique. Il a triplé entre 1959 et 2007, soit une croissance annuelle moyenne de 2,4 %, mais a diminué légèrement entre 2008 et 2014 à la suite de la crise financière puis économique. Depuis 2014, il progresse à nouveau, en moyenne de 0,8 % par an. En 2023, le pouvoir d'achat des ménages dépasse de 54 % son niveau de 1980, de 38 % son niveau de 1990, de 20 % son niveau de 2000 et de 5 % son niveau de 2010. Depuis 1996, le niveau de vie médian des ménages (une fois corrigé de l'inflation) a connu une évolution relativement similaire.

(...)

Lors des épisodes de récession économique (1975, 1993, 2008, 2020), le pouvoir d'achat s'est plutôt maintenu alors que le PIB diminuait [Blanchet, Lenseigne, 2019]. Cela s'explique en grande partie par le système de protection sociale (minima sociaux, allocations chômage, etc.) qui a atténué l'impact des chocs économiques classiques (1975, 1993 et 2008) sur le revenu des ménages et a eu pour contrepartie une dégradation du déficit public. En 2020, malgré la récession économique inédite liée à la pandémie de Covid-19 (le PIB par UC s'est contracté de 8,0 % en volume), le pouvoir d'achat des ménages par UC et le niveau de vie médian sont restés globalement stables, grâce notamment à la mise en place de mesures massives de soutien au revenu (extension de la prise en charge de l'activité partielle, fonds de solidarité à destination des indépendants, etc.) [Martin, 2021].

Les inégalités avant redistribution ont augmenté depuis 1996

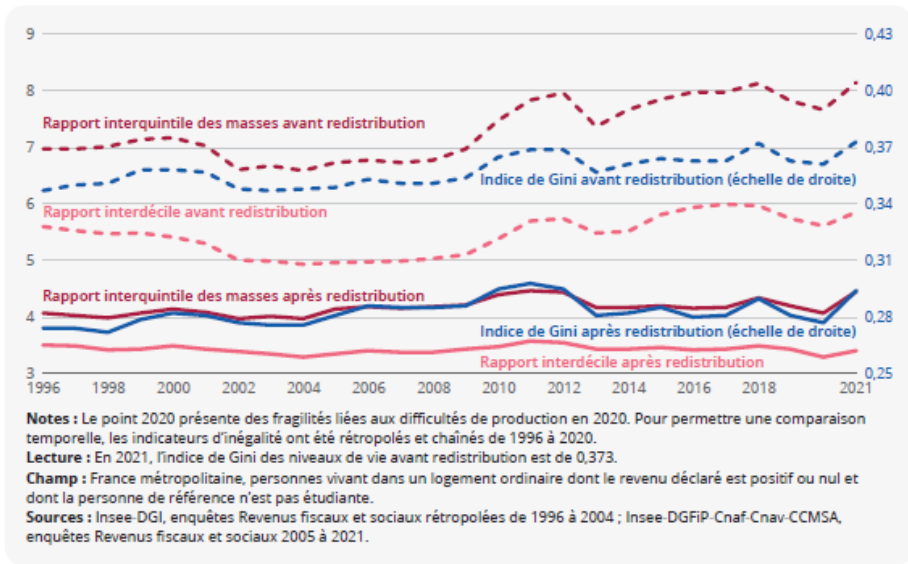
Pour analyser les inégalités de niveau de vie, plusieurs indicateurs complémentaires sont fréquemment mobilisés. Deux indicateurs comparent les niveaux de vie de populations plus aisées à des populations plus modestes : le **rapport interdécile D9/D1**, qui compare les seuils de niveau de vie des 10 % les plus aisés et des 10 % les plus modestes, et le **rapport interquintile des masses (ratio (100-S80)/S20)** qui compare les masses de niveau de vie détenues par les 20 % les plus aisés et les 20 % les plus modestes. Enfin, l'**indice de Gini** prend en compte l'ensemble de la distribution des revenus.

Avant redistribution, c'est-à-dire avant prélèvement des **impôts directs** et ajout des **prestations sociales**, le niveau de ces indicateurs a globalement augmenté depuis 1996. L'indice de Gini avant redistribution est ainsi passé de 0,347 en 1996 à 0,373 en 2021 -> **figure 2**, où il atteint son plus haut niveau. Cet accroissement des inégalités est en grande partie lié à la baisse des niveaux de vie avant redistribution des plus modestes.

La masse des niveaux de vie avant redistribution détenue par les 20 % les plus modestes est en effet passée de 6,2 % à 5,3 % de la masse totale des niveaux de vie avant redistribution entre 2007 et 2021. Cette baisse est pour l'essentiel liée à la diminution des revenus d'activité, et dans une moindre mesure à celle des pensions de retraite et des revenus du patrimoine. Elle n'a été que partiellement compensée par l'augmentation des allocations chômage.

La conjoncture dégradée sur le marché du travail entre 2008 et 2017 a en effet entraîné une augmentation de la proportion de personnes percevant une allocation chômage parmi les 20 % les plus modestes : cette part est passée de 23,7 % en 2008 à 31,7 % en 2017, avant de revenir à 29,3 % en 2021.

► 2. Inégalités de niveau de vie avant et après redistribution depuis 1996



(...) À l'autre extrémité de l'échelle des niveaux de vie, la part des revenus avant redistribution perçue par les 1 % des personnes les plus aisées est passée de 6,3 % en 2004 à 7,7 % en 2021. Celle des 0,1 % les plus aisées est passée de 1,7 % à 2,6 % de la masse des revenus déclarés.

Cette progression des très hauts revenus déclarés est portée à la fois par une augmentation de la part des revenus d'activité perçus par les actifs les mieux rémunérés, et par la forte hausse des revenus du patrimoine, en particulier des revenus mobiliers. Selon les données des comptes nationaux, les dividendes reçus par les ménages ont été multipliés par cinq entre 1996 et 2021. Cette hausse s'explique en partie par des évolutions de la fiscalité, notamment l'adoption en 2018 du prélèvement forfaitaire unique qui a rendu plus attractive la distribution de dividendes pour les entreprises [Lefebvre *et al.*, 2020 ; Bach *et al.*, 2019]. Les dividendes reçus par les ménages ont augmenté de 41 % entre 2017 et 2019. Concernant les revenus d'activité, dans le secteur privé, la part de la masse salariale détenue par les 1 % des salariés les mieux rémunérés a augmenté de 0,2 point entre 2008 et 2017 et de 1,0 point entre 1998 et 2017 passant de 7 % à 8 % [Berger, Bonnet, 2020]. De plus, les revenus avant redistribution des très hauts revenus sont constitués d'une grande part de revenus du patrimoine : environ 35 % pour les 1 % les plus aisés et plus de 50 % pour les 0,1 % [Cazenave-Lacroutz, 2018]

Le système sociofiscal joue un rôle important dans la réduction des inégalités

(...) Sur la période 2008-2021, les inégalités ont nettement augmenté avant redistribution, mais beaucoup moins une fois prise en compte la redistribution monétaire telle que mesurée usuellement. Le système sociofiscal² a donc limité la hausse des inégalités grâce à la progressivité des impôts directs (impôt sur le revenu notamment) et au ciblage des prestations sociales sous conditions de revenu.

Les mesures sociofiscales ont ainsi soutenu les plus modestes. Certaines prestations – l'allocation aux adultes handicapés (AAH), l'allocation de solidarité aux personnes âgées (Aspa, ou minimum vieillesse) ou l'allocation de soutien familial (ASF) – ont fait l'objet de fortes revalorisations. Le revenu de solidarité active (RSA) et la prime d'activité ont remplacé le revenu minimum d'insertion (RMI) et la prime pour l'emploi (PPE), ces évolutions venant soutenir le niveau de vie des plus modestes [Madec *et al.*, 2018]. La prime d'activité a également été revalorisée. Des aides exceptionnelles ont aussi été versées pendant la crise sanitaire liée à la Covid-19 et pendant la période de forte inflation énergétique [Buresi *et al.*, 2022].

Depuis le début des années 2000, l'effet du système sociofiscal sur la réduction des inégalités s'est amplifié. En 2002, le système sociofiscal permettait de réduire le rapport interdécile D9/D1 de 32 % et le rapport interquintile des masses de 40 %. En 2021, il les réduit respectivement de 42 % et 45 %.

Finalement, après redistribution, le rapport interdécile atteint 3,41 en 2021, le rapport interquintile des masses 4,45 et l'indice de Gini 0,294, des niveaux proches des points hauts de 2018 et de 2012 et qui évoluent peu en 2022.

Pour tous ces indicateurs, la réduction des inégalités serait encore plus forte en prenant en compte une redistribution dite « élargie », c'est-à-dire incluant les transferts sociaux en nature comme la santé, l'éducation, et les services publics collectifs [André *et al.*, 2023]. Avant tous transferts, les ménages aisés (dont le niveau de vie est au moins égal à 1,8 fois le niveau de vie médian) ont en 2019 un revenu par unité de consommation 18 fois plus élevé que celui des ménages pauvres, contre 3 fois après redistribution « élargie ».

(...)

En prenant en compte les communautés, les habitations mobiles, les sans-domicile et les étudiants, environ 11,2 millions de personnes seraient en situation de pauvreté en France

En 2021, 9,1 millions de personnes sont pauvres en France métropolitaine d'après l'ERFS. Ce chiffre porte sur le champ des ménages vivant dans un logement ordinaire, qui ont déclaré un revenu positif ou nul à l'administration fiscale et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Dans les départements d'outre-mer (DOM), le niveau de vie médian est plus faible que celui observé en France métropolitaine [Audoux *et al.*, 2020]. L'inclusion de ces territoires dans le calcul de la pauvreté pour la France entière conduit à diminuer le niveau de vie médian par rapport à son niveau en France métropolitaine, et donc à abaisser le seuil de pauvreté fixé à 60 % du niveau de vie médian. Le nombre de personnes en situation de pauvreté est alors estimé à 10,4 millions de personnes en France hors Mayotte, selon cette fois-ci l'enquête SRCV qui, à la différence de l'ERFS, couvre, outre la France métropolitaine, la Guadeloupe, la Guyane, la Martinique et La Réunion, ainsi que les ménages dont la personne de référence est étudiante. Par ailleurs, il est possible d'estimer à 220 000 le nombre de personnes pauvres à Mayotte⁵, selon l'enquête Budget de famille et les estimations de population.

Les enquêtes usuelles de la statistique publique couvrent les personnes vivant en logement ordinaire. Toutefois, il est possible d'estimer à partir d'autres sources la pauvreté parmi les autres personnes : celles qui vivent en habitation mobile, en communauté et les sans-abris [Blasco, Picard, 2021].

Environ 100 000 personnes vivent en habitation mobile en 2021 selon les chiffres du recensement. Selon l'enquête auprès des bénéficiaires de minima sociaux, la quasi-totalité d'entre eux perçoivent le revenu de solidarité active dont le montant est inférieur au seuil de pauvreté.

Le nombre de personnes **sans domicile** peut être estimé à environ 300 000, d'après un ensemble de sources (enquête auprès des établissements de service en faveur des adultes et familles en difficulté sociale 2020-2021, recensement de la population, système d'information du service intégré d'accueil et d'orientation). Cette estimation sera précisée fin 2026 en s'appuyant sur les résultats de la prochaine édition de l'enquête Sans Domicile. Une partie des personnes sans domicile (environ 100 000) sont hébergées dans des logements ordinaires mis à disposition par des associations et sont donc interrogées dans les enquêtes annuelles usuelles. Les autres personnes sans domicile, environ 200 000, sont hébergées dans des structures spécialisées, dans des chambres d'hôtels mises à disposition ou sont sans abri. Elles sont toutes considérées comme étant en situation de pauvreté.

Enfin, 1,2 million de personnes résident dans des communautés, pour des raisons de santé (Ephad, établissements de soin, etc.), en raison de leur activité professionnelle (casernes, gendarmeries, foyers de travailleurs, internats, cités universitaires, etc.) ou pour d'autres raisons (établissements pénitentiaires, communautés religieuses, etc). Environ 280 000 personnes vivraient sous le seuil de pauvreté dans des communautés d'après des estimations fondées sur diverses enquêtes.

Au total, le nombre de personnes pauvres peut être estimé à 11,2 millions en France en 2021. Environ 2 millions d'entre elles seraient en situation de grande pauvreté. Elles cumulent faiblesse des revenus (avec un niveau de vie inférieur à 50 % de la médiane) et une **privation matérielle et sociale sévère**.

(...)

Santé : la difficile lutte contre les inégalités sociales

Alors que la « Sécu » fête ses 80 ans et que l'Assemblée nationale s'apprête à se pencher sur le projet de loi de financement de la Sécurité sociale, plusieurs études viennent à nouveau mettre en lumière l'écart de l'état de santé des Français selon leur niveau de vie. Pourtant, le sujet et les solutions possibles pour mieux soigner les plus modestes sont bien connus des chercheurs et des soignants.

Le débat sur l'accès aux soins est à ce point polarisé sur les déserts médicaux qu'on en oublierait presque que d'autres inégalités, sociales, sont à l'œuvre dans le domaine de la santé. Plusieurs signaux le confirment, à bas bruit : les écarts qui touchent à l'état de santé de la population entre ses franges les plus aisées et celles qui le sont le moins ne se résorbent pas, loin s'en faut. Et les économies inscrites dans le projet de loi de financement de la Sécurité sociale pour 2026, dont l'examen doit démarrer en commission, à l'Assemblée nationale, lundi 27 octobre, font même craindre qu'elles ne s'amplifient. Un constat inquiétant, au pays de la Sécurité sociale, qui fête ses 80 ans.

Derrière la promesse d'une prise en charge garantie à tous, les inégalités sociales de santé restent sous les radars, alors qu'un gouvernement chasse l'autre. Prévention, dépistage, vaccination, dispositifs d'« aller-vers » les populations vulnérables... Ces stratégies bien connues en santé publique se déclinent, certes, localement, mais sans véritable portage politique. Le mot « prévention », qui avait, au début du second quinquennat Macron, fait son retour dans l'intitulé du ministre de la santé – il s'agissait de l'urgentiste François Braun –, a fini par disparaître.

Le sujet est pourtant dans l'actualité : plusieurs pistes d'économies sur les dépenses sociales font craindre un renoncement aux soins de certains malades, pour des raisons financières. L'inquiétude est montée d'un cran ces derniers mois, avec le projet de doublement des franchises médicales restant à la charge des patients, déjà augmentées en 2024.

Les moins diplômés sont 44,5 % à se déclarer en mauvaise santé

Les signaux d'alerte se multiplient. Une photographie européenne, rendue publique le 26 septembre, vient éclairer la situation française, à dix ans d'intervalle, en 2014 puis en 2024. Le « matériau » est assez inédit : plus de 40 000 participants issus de 17 pays (dont 14 membres de l'Union européenne) ont été questionnés sur leur perception de leur état de santé (dans le cadre de l'Enquête sociale européenne). Ces données, analysées par des chercheurs d'EuroHealthNet, un partenariat européen d'instituts de santé publique, et du Center for Health Equity Analytics, font émerger des statistiques sans appel : en 2024, plus d'un tiers des Français âgés de 25 ans à 75 ans ne se déclarent pas en bonne santé (35,4 %). Soit l'un des plus mauvais scores européens, après celui des Lituaniens, des Allemands, des Portugais et des Espagnols – la moyenne se situant à 29,6 %.

Comparativement à 2014, le ressenti des Français est quasiment stable (avec une amélioration de 1,1 point), mais cela n'empêche pas les inégalités de se creuser. En s'appuyant sur le critère du niveau de diplôme, l'enquête révèle une différence du simple au double : les moins diplômés (diplôme inférieur ou égal au brevet) sont 44,5 % à se déclarer en mauvaise santé, contre 21,2 % des plus diplômés (niveau universitaire). Depuis dix ans, cet écart s'est accru de 1,5 point.

La tendance n'est pas bonne à l'échelle européenne, fait valoir Anne Wagenführ-Leroyer, cheffe de projet chez EuroHealthNet. « On ne compte que sept Etats où les inégalités se sont réduites, et encore, parmi eux, cela s'explique parfois par un nivellement par le bas, avec des catégories plus favorisées qui vont moins bien qu'il y a dix ans, relate l'experte. La situation de la France, sans être extrême, interroge néanmoins. »

« Conditions de vie, de travail, de logement »

D'autres signaux interpellent : deux études scientifiques récentes, publiées en septembre, l'une sur le cancer du foie, l'autre sur la mortalité néonatale, sont venues documenter le poids des facteurs socio-économiques sur la santé des populations les plus précaires.

Dans les rangs des chercheurs comme des soignants, le sujet des inégalités est loin d'être un impensé. « Nous avons un système de santé reconnu comme performant, avec un bon état de santé général, tempère Stéphanie Vandentorren, coordinatrice du programme Inégalités sociales à Santé publique France. Mais avec des écarts importants selon les groupes sociaux : nos inégalités sociales de santé sont

parmi les plus fortes d'Europe, notamment lorsque l'on regarde certains indicateurs comme la mortalité infantile ou la mortalité avant 65 ans. »

Si les inégalités se lisent dans la grande majorité des pathologies, elles sont, pour certaines, plus marquées encore, souligne l'épidémiologiste, citant le diabète, l'obésité infantile, les maladies du foie ou les maladies psychiques. *« C'est systémique, plus le revenu, la catégorie socioprofessionnelle ou le niveau d'éducation sont élevés, moins le risque de maladie apparaît, mais le gradient social joue davantage pour ces pathologies très liées aux conditions de vie. »* On sait par ailleurs que le renoncement aux soins pour des raisons financières est plus marqué par exemple pour les soins dentaires ou d'optique.

La chercheuse Nathalie Bajos, qui a été titulaire de la chaire annuelle de santé publique au Collège de France en 2025, le rappelle : *« Les déterminants de la santé les plus structurants sont les conditions de vie, de travail, de logement. »* Cela peut expliquer les limites des actions de prévention menées pour toucher les publics les plus précaires : *« La logique dominante reste celle de la responsabilisation individuelle, mais cela nie les logiques sociales qui produisent ces inégalités »*, relève la directrice de recherche à l'Inserm.

« Bilans prévention »

La crise liée au Covid-19, sur laquelle s'est penchée la sociologue, en a été un *« révélateur »* : la surmortalité a touché de plein fouet des populations défavorisées, comme celles de Seine-Saint-Denis, qui sont aussi celles qui vivent dans des logements plus petits, qui prennent les transports en commun, qui occupent des emplois *« en première ligne »*... *« Ces personnes se sont moins vaccinées, quand bien même le vaccin était gratuit »*, rappelle Nathalie Bajos, soulignant cette *« réticence liée au sentiment d'exclusion sociale, peu propice à l'engagement dans une démarche préventive, et qui a pesé sur la confiance dans le système de santé »*.

Quand il s'agit de décortiquer le phénomène, M^{me} Bajos décrit *« plusieurs étapes »* : *« Les inégalités de santé sont le résultat d'un processus, dit-elle. D'abord, l'exposition aux risques, qui est différente selon le milieu social ; ensuite, le fait qu'on ne réagit pas de la même façon face à ces risques ; enfin, quand on consulte, on n'est pas toujours pris en charge de la même manière »*, avance-t-elle.

En France, la prise de conscience est intervenue au début des années 1990, avec les travaux du sociologue et médecin Didier Fassin. La première loi de santé inscrivant la réduction des inégalités comme un objectif date, elle, de 2004. Depuis, les politiques publiques se déclinent, dans le système de soins, mais aussi à l'école, au travail... Avec une nouvelle mesure phare, centrée sur la prévention, annoncée en 2022 : les *« bilans prévention »* aux âges-clés de la vie (entre 18 et 25 ans, entre 45 et 50 ans, entre 60 et 65 ans et entre 70 et 75 ans). Déployé seulement en 2024, le dispositif *« monte en charge progressivement »*, assure-t-on à la direction générale de la santé, avec 191 633 bilans réalisés jusqu'à août 2025.

Pour quelle efficacité ? Les effets de ces politiques auprès des populations ont le défaut d'être très peu évalués, encore aujourd'hui. Les enquêtes de Santé publique France viennent d'intégrer, systématiquement, des indicateurs permettant de mesurer le gradient social, rapporte Stéphanie Vandentorren, qui y voit le signe d'une évolution favorable.

Des actions spécifiques

Il faut faire, dans ce domaine, avec un phénomène contre-intuitif, bien connu des chercheurs : des campagnes de prévention tournées vers l'ensemble de la population peuvent aboutir... à accroître les inégalités. L'impact se faisant sentir d'abord, voire seulement, chez les personnes les plus favorisées, et non chez les publics cibles. Ces derniers nécessitent des actions spécifiques.

A l'Assurance-maladie, on énumère les *« programmes ciblés »*, allant du dépistage des troubles du neurodéveloppement et de la vision en milieu scolaire aux actions de dépistage de trois cancers (sein, utérus, colorectal) avec des plateformes de prévention qui relancent et accompagnent les patients au téléphone, en passant par le dispositif M'T dents, qui vise à améliorer la santé bucco-dentaire des enfants. *« Les inégalités sociales de santé apparaissent dès le plus jeune âge, souligne Marguerite Cazeneuve, numéro deux de la Caisse nationale d'Assurance-maladie. Pour que la prévention ne crée pas d'inégalités, il faut une coalition d'acteurs pour agir jusqu'au dernier kilomètre. »*

Un autre mode d'action passe par le soutien apporté aux professionnels de santé prenant en charge des patients relevant de la complémentaire santé solidaire, dont relèvent les plus précaires. La responsable le reconnaît néanmoins : *« Quand l'accès aux soins se dégrade, les premiers qui en paient le prix, ce sont les patients précaires. »*

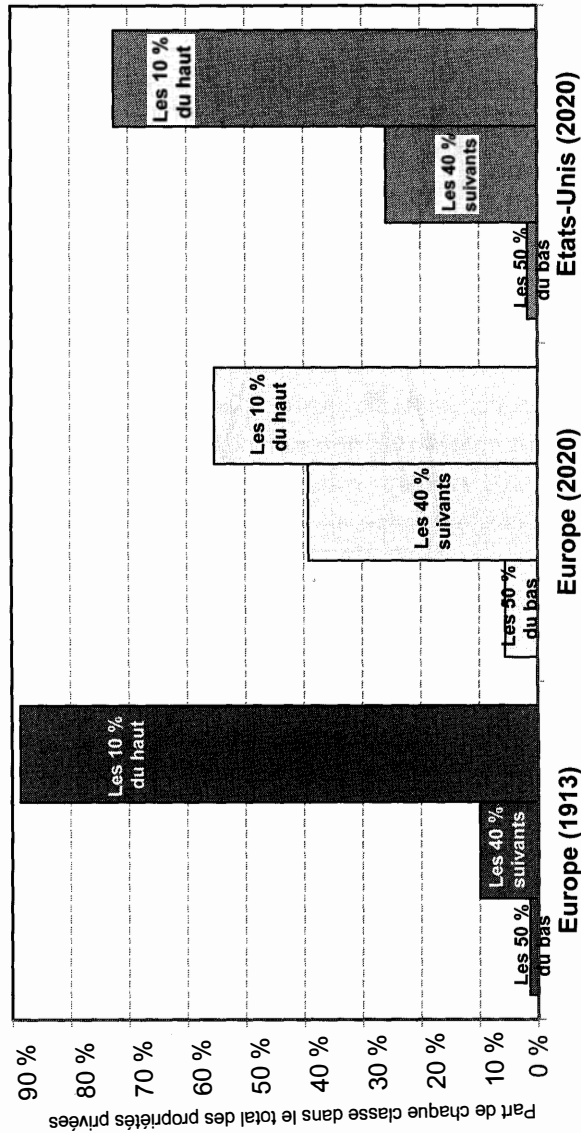
Les limites de l'égalité :

l'hyperconcentration de la propriété

Il faut d'abord rappeler l'ampleur limitée de la marche vers l'égalité qui a eu lieu au cours du siècle écoulé. Le fait le plus frappant est la persistance d'une hyperconcentration de la propriété (voir graphique 27). En Europe, on observe certes l'émergence sur la longue durée d'une « classe moyenne patrimoniale ». Les 40 % de la population compris entre les 50 % les plus pauvres et les 10 % les plus riches possédaient à peine plus de 10 % du total des propriétés en 1913 ; ils en détenaient 40 % en 2020, notamment sous la forme de biens immobiliers¹. Il reste que les 50 % les plus pauvres ne possèdent toujours rien de tangible (5 % du total) dans l'Europe de 2020, alors que les 10 % les plus riches en possèdent 55 %. Autrement dit, les premiers détiennent un patrimoine moyen qui est plus de 500 fois plus faible que les seconds (leur part dans le total est plus de 10 fois plus faible alors qu'ils sont 5 fois plus nombreux). Aux États-Unis, la situation est encore plus extrême : les 50 % les plus pauvres détiennent en 2020 à peine 2 % du total, contre 72 % pour les 10 % les plus riches, et 26 % pour la classe moyenne patrimoniale. En termes de concentration de la propriété, les États-Unis de 2020 sont dans une position intermédiaire entre l'Europe de 1913 et celle de 2020, et tendent à se rapprocher de la première.

Il est frappant de constater à quel point les États-Unis et l'Europe ont interverti leur position relative en termes d'inégalité au cours du xx^e siècle (voir graphique 28). Au début du siècle, la concentration de la propriété était plus forte en Europe qu'aux États-Unis. Les fortunes européennes s'appuyaient notamment sur les actifs coloniaux et internationaux (Royaume-Uni, France) et sur des systèmes sociopolitiques inégalitaires et

Graphique 27
La persistance de l'hyperconcentration de la propriété



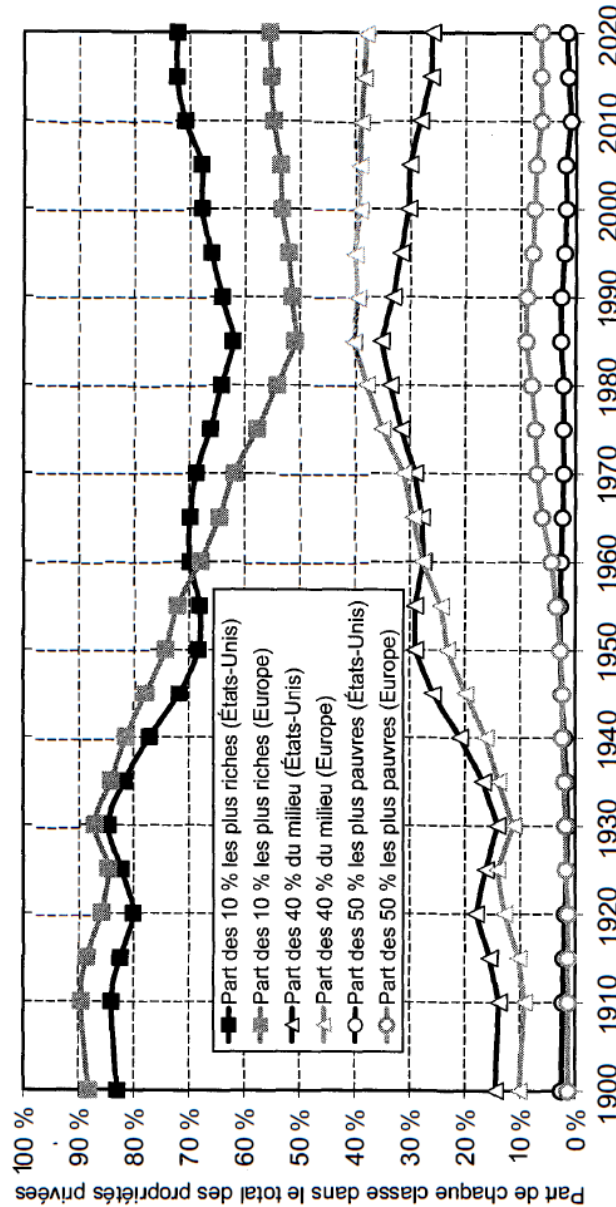
LECTURE. La part des 10 % les plus riches dans le total des propriétés privées atteignait 89 % en Europe (moyenne Royaume-Uni-France-Suède) en 1913 (contre 1 % pour les 50 % les plus pauvres), 56 % en Europe en 2020 (contre 6 % pour les 50 % les plus pauvres), et 72 % aux États-Unis en 2020 (contre 2 % pour les 50 % les plus pauvres).

Sources et séries : voir piketty.pse.ens.fr/egalite

centristes (Suède). Quand elle le pouvait, la classe ouvrière immigrait aux États-Unis pour y trouver de meilleurs salaires. La situation va s'inverser à la suite des deux conflits mondiaux et des mobilisations syndicales et politiques, qui vont imposer de nouvelles règles et transformer la face du Vieux Continent. Un État social plus étendu et plus ambitieux se met en place en Europe, ce qui va permettre une réduction plus forte des inégalités qu'aux États-Unis. Les courbes se croisent en 1960-1970 et l'écart se creuse dans l'autre sens depuis 1980. La classe moyenne patrimoniale étatsunienne, qui était quasiment au niveau de son homologue européenne au début des années 1980, va ainsi voir sa part dans le patrimoine total du pays se réduire de plus d'un quart entre 1985 et 2020, alors que celle des 50 % les plus pauvres s'est abaissée vers des niveaux toujours plus faibles. En Europe, le creusement des inégalités patrimoniales a été moins marqué, mais on observe également un affaiblissement graduel de la position des 40 % du milieu et surtout des 50 % les plus pauvres (qui partaient pourtant de très bas). Aucun pays, aucun continent n'est en position de pavoiser ou de donner des leçons à ce sujet. Un peu partout, la dérégulation économique et financière à l'œuvre depuis les années 1980 a favorisé les portefeuilles financiers les plus importants et n'a guère bénéficié aux plus modestes, qui ont souvent été projetés dans le surendettement.

On retrouve des évolutions similaires pour les inégalités de revenus, qui sont aussi reparties à la hausse depuis 1980, avec un mouvement sensiblement plus marqué aux États-Unis (voir graphique 29). Là encore, tous les éléments disponibles suggèrent que ces évolutions s'expliquent par un ensemble

Graphique 28
**La propriété en Europe et aux États-Unis, 1900-2020 :
 naissance et fragilité d'une classe moyenne patrimoniale**



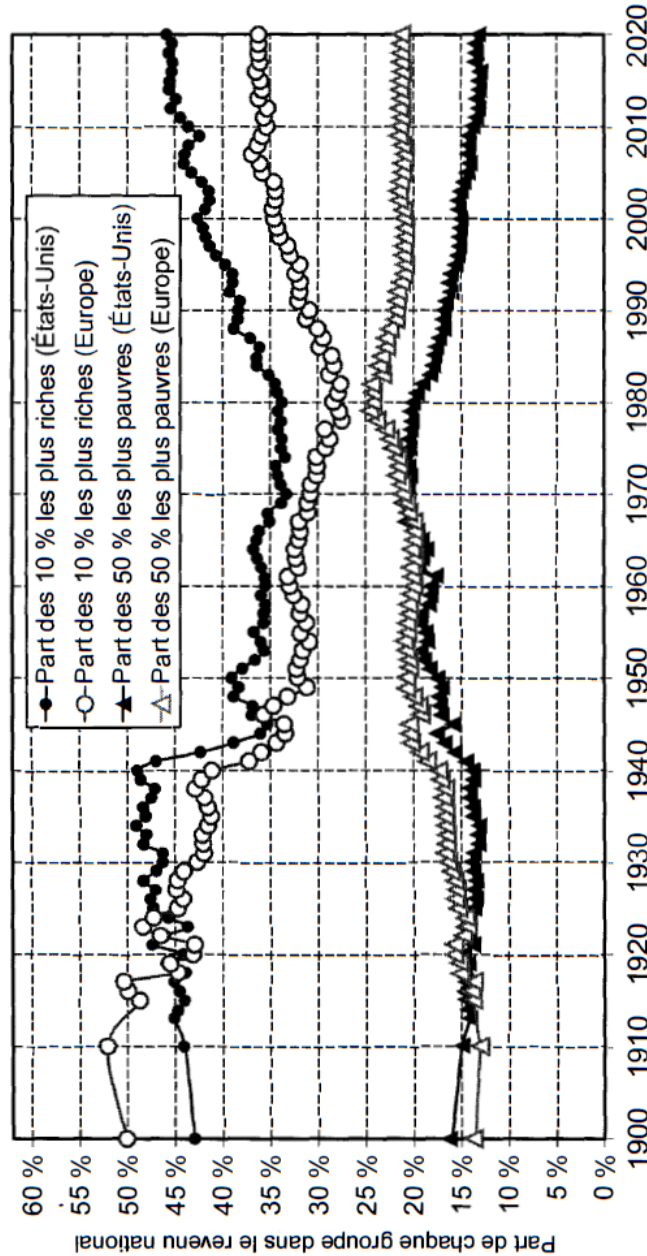
Lecture. En Europe comme aux États-Unis, on observe entre 1914 et 1980 une forte baisse de la part des 10 % les plus riches dans le total des propriétés privées (actifs immobiliers, professionnels et financiers, nets de dettes), au bénéfice principalement des 40 % compris entre les 10 % les plus riches et les 50 % les plus pauvres. Ce mouvement s'est partiellement inversé entre 1980 et 2020, notamment aux États-Unis.

Note. L'évolution indiquée ici pour l'Europe est la moyenne Royaume-Uni-France-Suède.

Sources et séries : voir piketty.pse.ens.fr/egalite

de retournements politiques sur le plan social, fiscal, éducatif et financier. Outre-Atlantique, la virulence des politiques antisyndicales et l'effondrement du salaire minimum fédéral (qui à force de grignotage inflationniste est passé de près de 11 dollars par heure en 1970 à 7,2 dollars en 2020, et que de nombreux élus démocrates voudraient relever aujourd'hui) ont été déterminants dans la chute des revenus les plus bas. La prise en compte des transferts en nature liés notamment à l'assurance-maladie publique (Medicare et Medicaid) n'atténue que légèrement ce diagnostic¹. La très forte remontée des plus hautes fortunes et l'explosion des rémunérations des cadres dirigeants, particulièrement marquées aux États-Unis, s'expliquent notamment par la mise à mal de l'impôt progressif, qui avait atteint des sommets outre-Atlantique de 1932 à 1980, avant de repartir avec la même vigueur dans l'autre direction à la suite de la mobilisation orchestrée par la « révolution conservatrice » des années 1980. En Europe, l'État social et fiscal a permis de mieux contenir la remontée des inégalités. La part des 10 % des plus riches est passée de 52 % du total des revenus en 1910 à 28 % en 1980, avant de remonter à 36 % en 2020. Celle allant aux 50 % les plus pauvres est passée de 13 % en 1910 à 24 % en 1980, avant de retomber à 21 % en 2020. En fin de compte, les inégalités de revenus sont donc sensiblement plus faibles en 2020 qu'en 1910, le tout avec une progression considérable du revenu moyen au cours du siècle écoulé. Là encore, cela ne doit pas faire oublier que les inégalités sont toujours restées très fortes dans l'absolu.

Graphique 29
L'inégalité des revenus : Europe et États-Unis, 1900-2020



Lecture. En Europe, les inégalités de revenus sont reparties à la hausse depuis 1980, tout en restant à des niveaux nettement plus faibles qu'en 1900-1910. La remontée des inégalités a été beaucoup plus forte aux États-Unis. Dans les deux cas, les inégalités sont en tout état de cause restées très fortes : bien que 5 fois moins nombreux, les 10 % les plus riches reçoivent toujours une part du revenu total beaucoup plus forte que les 50 % les plus pauvres.

Note. Europe : moyenne Royaume-Uni-France-Allemagne-Suède.

Sources et séries : voir piketty.pse.ens.fr/legalite

1. Voir *Capital et idéologie*, op. cit., p. 609-624, graphiques 11.5-11.10.

Les sociétés européennes n'ont jamais cessé d'être des sociétés fortement hiérarchisées, et l'éventail des disparités matérielles a recommencé à s'élargir de façon significative au cours des dernières décennies. Les progrès réalisés doivent être utilisés pour nourrir les progrès suivants, et non pour alimenter l'auto-congratulation, qui sert trop souvent d'excuse pour justifier toutes les hypocrisies et les renoncements.

État social et impôt progressif : une transformation systémique du capitalisme

Pour poursuivre la marche vers l'égalité, la voie la plus naturelle semble toute tracée : il faut approfondir et généraliser les institutions qui ont permis le mouvement vers l'égalité, le progrès humain et la prospérité au cours du xx^e siècle, à commencer par l'État social et l'impôt progressif. Mais pour espérer avancer dans cette voie, il est essentiel de mieux comprendre les limitations rencontrées par ces institutions, ainsi que les facteurs qui les ont affaiblies depuis 1980. Entre 1914 et 1980, ce sont les luttes sociales et politiques qui ont permis le changement institutionnel. Sans une puissante mobilisation sociale et collective en faveur d'une nouvelle étape, celle-ci ne se produira pas. Si la révolution reagano-thatchérienne a eu une telle influence depuis les années 1980, ce n'est pas seulement parce qu'elle a bénéficié d'un large soutien au sein des classes dominantes et d'un puissant réseau d'influence au travers des médias, think tanks et financements politiques (même si ces facteurs ont évidemment joué). C'est aussi du fait des faiblesses

de la coalition égalitaire, qui n'a pas réussi à s'appuyer sur un récit alternatif et une mobilisation populaire suffisamment forte autour de l'État social et de l'impôt progressif.